

# Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Midi-Pyrénées

**CESER MIDI-PYRÉNÉES**

## **ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2010

**« *L'INNOVATION EN MIDI-PYRÉNÉES* »**

**AVIS**

**Rapporteur : Monsieur Daniel THEBAULT**

**AVIS ADOPTÉ avec 1 abstention**  
VOTANTS 88



# **Cet avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission**

## **« Recherche-Transfert-Innovation-Energie »**

Présidée par Monsieur **Hervé OSSARD**  
Représentant les établissements de recherche

\*\*\*\*\*

### **Les Membres de la Commission :**

**Monsieur Georges BENAYOUN**  
Représentant les professions libérales

**Monsieur Jean BERTIN**  
Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

**Monsieur Patrick BETEILLE**  
Désigné en accord avec RFF et la SNCF.

**Monsieur Philippe BLANC**  
Représentant l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT

**Madame José CAMBOU**  
Représentant les Associations de protection de la nature et de l'environnement

**Monsieur Gilbert CASAMATTA**  
En accord entre les responsables des établissements publics d'enseignement supérieur

**Monsieur Jacques CAUQUIL**  
Représentant le secteur hospitalier

**Monsieur Patrick de PERIGNON**  
Représentant la coordination rurale de Midi-Pyrénées

**Monsieur Patrick DELFAU**  
Représentant les Unions Départementales FO

**Madame Marie-Jeanne DERELLE**  
Représentant les professions libérales

**Madame Agnès DOFNY**  
Représentant la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

**Monsieur Francis DUPLÉIX**  
Représentant les industries métallurgiques électriques, électroniques et connexes

**Monsieur Jacky GAILLAC**  
Représentant le Comité Régional CGT

**Madame Marielle GAUDOIS**  
Représentant le groupement des entreprises de santé et de biotechnologies de Midi-Pyrénées

**Monsieur Hélios GONZALO**

Représentant l'Union Régionale de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives

**Monsieur Jean-Pierre JUNG**

Représentant les établissements de recherche

**Monsieur Didier LASCOUMES**

Représentant la CFDT

**Madame Odile LAURENT**

Représentant l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT

**Monsieur Jacques MAREK**

Représentant le Comité Régional CGT

**Monsieur Bernard MARGRAS**

Représentant le Comité Régional CGT

**Monsieur Pierre MOLETTE**

Représentant l'Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques en Midi-Pyrénées

**Monsieur Gérard OMER**

Représentant les Unions départementales FO

**Monsieur Hervé OSSARD**

Représentant les établissements de recherche

**Monsieur Pierre PEREZ**

Représentant la Chambre Régionale des Métiers

**Monsieur Patrick PRIVAT**

Représentant les Unions départementales FO

**Monsieur Philippe QUEULIN**

Représentant Comité régional CGT

**Monsieur Pierre REQUIER**

Chambre Syndicale des SSII (Syntec Informatique)

**Monsieur Henry ROUSSILLON**

En accord entre les responsables des établissements publics d'enseignement supérieur

**Monsieur Jean-Louis SEPET**

Représentant la Chambre régionale des métiers

**Monsieur Pierre SIMEONI**

Représentant le Comité régional CGT

**Monsieur Daniel THEBAULT**

Représentant le MEDEF Midi-Pyrénées

**Monsieur Jean-Marc THOMAS**

Représentant le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales

## **Le CESER tient à remercier**

### **Les personnalités auditionnées pour leur contribution à cet avis**

**Monsieur Laurent AURET**, Directeur de la Société NÉOSENS.

**Monsieur Michel AVIGNON**, Expert sénior « Innovation et Politique Technique » au Centre Spatial de Toulouse (CNES).

**Monsieur Pierre BENAÏM**, Secrétaire Général à la Stratégie Régionale de l'Innovation.

**Madame José CAMBOU**, Secrétaire Nationale de France Nature Environnement (FNE), Vice-présidente régionale de FNE Midi-Pyrénées.

**Monsieur Gilbert CASAMATTA**, Président du PRES « Université de Toulouse » et Président de l'INPT.

**Monsieur Patrick CAZENEUVE**, Directeur Régional d'OSÉO.

**Monsieur Jean-Marc DESSAPT**, Directeur de l'Action Economique et de la Recherche au Conseil Régional.

**Monsieur Bertrand ESCUDIER**, Directeur de la Société PETALS.

**Monsieur Christophe HAUNOLD**, Directeur du Département Valorisation du PRES « Université de Toulouse ».

**Monsieur Alain HEBERT**, Conseiller Confédéral CGT de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie, animateur du Collectif des Syndicats CGT Métallurgie de la Mécanic Vallée.

**Madame Catherine JEANDEL**, Présidente de Midi-Pyrénées Innovation.

**Monsieur Jean-Pierre JUNG**, Directeur du Centre ONERA Midi-Pyrénées.

**Monsieur Christophe NICOT**, Directeur Général de Midi-Pyrénées Innovation.

**Monsieur Roland MORANCHO**, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie.

**Monsieur Hervé OSSARD**, Vice-Président Pôle de Compétitivité AGRIMIP Innovation.

**Monsieur Marc PIRCHER**, Directeur du Centre Spatial de Toulouse (CNES).

**Monsieur Pierre REQUIER**, Président de l'Incubateur Midi-Pyrénées.

**Monsieur Jean-Jacques RIGONI**, Président du Fonds d'Amorçage Midi-Pyrénées.

**Monsieur Daniel THEBAULT**, Représentant le MEDEF Midi-Pyrénées.

**Monsieur Jean-Marc THOMAS**, Président d'Aérospac Valley.



## SOMMAIRE

<b>INTERVENTION DE MONSIEUR Jean-Louis CHAUZY .....</b>	<b>9</b>
<b>I INTRODUCTION .....</b>	<b>11</b>
<b>I.1 POURQUOI CET AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES ? .....</b>	<b>11</b>
<b>I.2 DE QUOI PARLE T-ON ? .....</b>	<b>12</b>
I.2.1 Recherche et Enseignement Supérieur.....	12
I.2.2 Valorisation et transfert de technologie .....	12
I.2.3 Innovation .....	13
I.2.4 Indicateurs d'innovation .....	18
<b>II LES POUVOIRS PUBLICS EN RÉGION.....</b>	<b>19</b>
<b>II.1 L'UNION EUROPÉENNE .....</b>	<b>19</b>
<b>II.2 L'ÉTAT.....</b>	<b>19</b>
<b>II.3 LE CONSEIL RÉGIONAL ET SES OPÉRATEURS.....</b>	<b>23</b>
II.3.1 Le Conseil Régional .....	23
II.3.2 MPI/MPE.....	24
<b>II.4 AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....</b>	<b>25</b>
<b>III LES ACTEURS EN RÉGION.....</b>	<b>25</b>
<b>III.1 ENTREPRISES .....</b>	<b>25</b>
<b>III.2 ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE.....</b>	<b>26</b>
III.2.1 Les établissements d'enseignement supérieur.....	26
III.2.2 Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université de Toulouse » .....	27
III.2.3 Les EPST, les EPIC et l'innovation .....	29
<b>III.3 OPÉRATEURS SPÉCIALISÉS SUR L'INNOVATION.....</b>	<b>30</b>
III.3.1 L'Incubateur Midi-Pyrénées : « un espace de sécurité pour prendre des risques » .....	30
III.3.2 Le Fonds d'Amorçage Midi-Pyrénées (FAM) .....	31
III.3.3 Les Pôles de compétitivité.....	32
III.3.4 Les autres Entités.....	35
<b>IV LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'INNOVATION EN MIDI-PYRÉNÉES .....</b>	<b>35</b>
<b>IV.1 CONTEXTE .....</b>	<b>35</b>
<b>IV.2 DIAGNOSTIC.....</b>	<b>36</b>
<b>IV.3 PLAN D' ACTIONS .....</b>	<b>37</b>
<b>IV.4 GOUVERNANCE STRATÉGIQUE .....</b>	<b>38</b>
<b>V PROPOSITIONS .....</b>	<b>41</b>

<b>ANNEXE 1 : Échelle TRL .....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXE 2 : Valorisation de la recherche .....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXE 3 : Midi-Pyrénées « Un Campus d'Excellence » .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE 4 : Les partenaires de l'incubateur Midi-Pyrénées .....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE 5 : Un dispositif de financement très complet .....</b>	<b>52</b>
<b>ANNEXE 6 : Stratégie Régionale de l'Innovation de la Région Midi-Pyrénées .....</b>	<b>53</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>63</b>
<b>EXPLICATIONS DE VOTE .....</b>	<b>65</b>
<b>INTERVENTIONS CONCLUSIVES .....</b>	<b>81</b>
<b>REVUE DE PRESSE .....</b>	<b>93</b>

## **Intervention de Monsieur Jean-Louis CHAUZY**

### **Président du CESER Midi-Pyrénées**

**- Extraits -**

---

Monsieur le Préfet de région ou son représentant,  
Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant,  
Madame, Monsieur le Conseiller,  
Madame, Monsieur,

Cette session intervient dans un contexte économique et social difficile, parce que notre pays n'est pas encore sorti de la crise financière et que le chômage et la précarité s'aggravent, la France a perdu 250 000 emplois industriels en 2009, chiffre le plus important depuis 30 ans, et connaît des déficits publics records.

A ces difficultés structurelles, s'ajoutent une incapacité à conduire dans la durée les réformes indispensables, des collectivités à notre système de retraite, en passant par la protection sociale parce qu'il n'y a aucune recherche d'un diagnostic partagé et aucune véritable négociation sur la base de propositions de tous les acteurs pour trouver les compromis acceptables.

De ce point de vue, le modèle français est inexportable quand on voit comment les pays voisins et notamment l'Allemagne sont toujours devant nous pour l'ensemble des résultats.

Ce matin, trois projets d'avis élaborés sur la base d'une auto saisine vont vous être présentés et soumis au vote : un premier porte sur « Les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées » dont le rapporteur est Monsieur Pierre REQUIER, un deuxième est relatif à la « Biodiversité et conséquences du changement climatique », la rapporteure est Madame Marie-Laurence BERTRAND exceptionnellement remplacée par Madame Pascale MAHÉ, et le dernier a trait à « L'innovation en Midi-Pyrénées », le rapporteur est Monsieur Daniel THEBAULT.

### **L'INNOVATION EN MIDI-PYRÉNÉES**

La Commission Européenne et la France ont demandé à chaque région d'établir une Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) assortie d'un plan d'actions.

L'innovation est un moteur essentiel de la croissance économique. La créativité est l'une des principales clés de réussite dans une économie mondialisée.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional a estimé qu'il était opportun d'établir un état des lieux des principaux acteurs de l'innovation en région, d'examiner les modalités de mise en œuvre de la SRI au moment où la gouvernance et son plan d'actions se mettent en place, de faire des propositions pour une plus grande efficacité de l'innovation en région.

En s'appuyant sur les auditions des différents acteurs et sur le diagnostic de la SRI, le CESER a fait les propositions suivantes destinées à renforcer la lisibilité et l'efficacité d'un dispositif de soutien à l'innovation très complet :

- Une meilleure efficacité du dispositif régional de soutien à l'innovation et la création d'une Agence Régionale de l'Innovation et du Développement Durable, en fusionnant MPE et MPI et en y associant l'Incubateur. Un accès plus facile aux dispositifs d'aides à l'innovation, notamment pour les PME/PMI ;
- Le renforcement de l'Incubateur Midi-Pyrénées ;
- Un fonds d'amorçage ambitieux pour contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises innovantes, à l'initiative de la région ;
- La création d'une SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) : projet porté par le PRES Université de Toulouse, dans le cadre du grand emprunt ;
- La promotion de la culture de l'innovation qui devrait être inscrite dans le système éducatif tant initial, que dans le cadre de la formation continue ;
- Enfin, le CESER Midi-Pyrénées qui représente la société civile dans ses composantes économiques, sociales et environnementales, demande à nouveau à être associé à la gouvernance de la Stratégie Régionale de l'Innovation.

Ces projets d'avis vont vous être présentés plus en détail dans quelques instants.

Je remercie les rapporteurs, les commissions, mais aussi les chargés de missions et leur secrétariat pour la réalisation des trois avis.

# I INTRODUCTION

## *I.1 POURQUOI CET AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES ?*

L'innovation, formidable levier de croissance, est au cœur des politiques économiques et de l'emploi.

Depuis la Stratégie définie à Lisbonne en 2000, l'Union Européenne veut devenir le leader mondial d'une économie fondée sur la connaissance.

Pour répondre aux enjeux de la mondialisation, cette stratégie s'est naturellement tournée vers les enjeux d'innovation et de compétitivité en posant les questions suivantes : comment faire de l'Europe une économie de la connaissance, basée sur des industries innovantes ? Comment faire en sorte que les politiques macroéconomiques, les individus, les entreprises, le système de formation, s'insèrent dans une dynamique globale qui pourrait mener à l'innovation, au plein emploi et au dynamisme économique ?

Il a également été demandé à chaque Etat membre d'établir une Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation. La Stratégie de la France a été adoptée en Conseil des Ministres du 2 décembre 2009, elle a aussi vocation à être déclinée à l'échelle des territoires et à renforcer la concertation avec les acteurs locaux.

Cinq principes directeurs ont été définis :

- La recherche fondamentale qui doit être promue dans toutes ses dimensions, en particulier dans le cadre des très grandes infrastructures de recherche ;
- Une recherche ouverte à la société et à l'économie qui implique de rénover, dans le sens d'une confiance et d'une coopération accrue, le lien entre les institutions publiques de recherche et les entreprises, sur des objectifs concrets, à moyen et long terme. Cette vision globale implique de promouvoir une société innovante, dans laquelle l'innovation est non seulement acceptée, mais générée et portée par la communauté des citoyens ;
- Une meilleure maîtrise des risques et un renforcement de la sécurité est particulièrement important dans notre société ; ils doivent donc être des dimensions privilégiées de l'innovation, sociale et culturelle autant que technologique ;
- Les sciences humaines et sociales doivent avoir un rôle majeur au sein de tous les axes prioritaires ; elles participent notamment à la construction des interfaces interdisciplinaires dans tous les domaines clés ;
- La pluridisciplinarité est indispensable pour permettre les approches les plus innovantes et les plus adaptées aux enjeux de notre société.

Parallèlement, dans le cadre des programmes européens régionalisés comme l'objectif « Compétitivité Régionale et Emploi » par exemple, la Commission Européenne a demandé d'intégrer les principes de la Stratégie de Lisbonne et d'établir une Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) assortie d'un plan d'actions.

La SRI Midi-Pyrénées a été restituée publiquement le 16 juillet 2009.

En Midi-Pyrénées des moyens très importants sont consacrés à l'innovation par de nombreuses instances et pouvoirs publics, dont le Conseil Régional et concernent beaucoup d'acteurs.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Midi-Pyrénées qui n'a jamais produit d'Avis sur l'innovation estime qu'il est opportun :

- d'établir un état des lieux des principaux acteurs de l'innovation en région,
- d'examiner les modalités de mise en œuvre au moment où la gouvernance et le Plan d'actions se mettent en place concrètement,
- de faire des propositions pour une plus grande efficacité de l'innovation en région.

## ***I.2 DE QUOI PARLE T-ON ?***

### **I.2.1 Recherche et Enseignement Supérieur**

La recherche scientifique désigne l'ensemble des actions entreprises en vue de produire et de développer les connaissances de l'humanité par des méthodes rationnelles. Cela implique que les connaissances nouvelles soient validées par la communauté scientifique la plus proche du domaine concerné. C'est ce que l'on appelle « l'évaluation par des pairs ». Cette évaluation donne lieu à l'utilisation d'indicateurs qui font l'objet de débats. Ce n'est pas le lieu de développer ce sujet. A titre d'exemple, l'indice de citation (citation index) et le facteur d'impact (impact factor) sont parmi les indicateurs les plus utilisés.

L'enseignement supérieur concerne l'ensemble des formations post-baccalauréat. Elles visent dans la grande majorité des cas à la préparation d'un diplôme, délivré en cas de succès. Ces formations concourent à plusieurs objectifs. D'abord former pour trouver un emploi, ou évoluer dans un emploi, et aussi former pour élever le niveau culturel des personnes et de groupes. Cette activité est elle aussi évaluée à l'aide d'indicateurs, très différents de ceux de la recherche. Il peut s'agir, toujours à titre d'exemple, de la proportion de diplômés ayant trouvé un emploi stable, ou d'inscrits diplômés, ou de niveau de rémunération, etc.

Ces deux activités sont liées au sens où une partie du contenu des formations supérieures est mise à jour en continu en fonction des avancées les plus récentes de la recherche. Et aussi au sens où une partie des formations reposent sur une initiation à la recherche, au raisonnement avec preuves.

### **I.2.2 Valorisation et transfert de technologie**

« **La valorisation de la recherche universitaire** peut être définie comme l'ensemble des activités ayant pour but d'augmenter la valeur des résultats de la recherche et, plus généralement, de mettre en valeur les connaissances. La valorisation ne se résume pas uniquement à l'exploitation commerciale des résultats de la recherche : elle s'appuie

également sur le déploiement et l'échange des connaissances dans tous les domaines du savoir. ».<sup>1</sup>

« **La valorisation des résultats de la recherche** est le processus mis en œuvre pour que la recherche ait un réel impact économique et débouche, directement ou indirectement, sur des produits ou des procédés nouveaux ou améliorés exploités par des entreprises existantes ou créées à cet effet ».

La valorisation concerne tous les domaines universitaires et donc toutes les innovations qui peuvent en émaner, qu'elles soient technologiques, non technologiques ou sociales.

**La valorisation se distingue du transfert de technologie.** En effet, « le transfert technologique est le processus désignant le transfert formel à l'industrie de découvertes résultant de la recherche universitaire ou privée dans le but de les commercialiser sous la forme de nouveaux produits et/ou services ».<sup>2</sup>

**On recense deux grands types de transfert de technologie :**

➤ **Le transfert de technologie depuis la recherche académique** est une opération qui consiste à :

- Transmettre les connaissances issues d'une recherche, formalisées ou non sous forme de brevet(s) ou de droits de propriété déposés, à un autre centre de recherche, public ou privé, destiné à les poursuivre à des fins de développement industriel ; ou
- Transformer la recherche en innovation industrielle, en cédant ses découvertes à une société de droit public ou privé.

Le transfert de technologie constitue une partie de la valorisation de la recherche.

➤ **Le transfert de technologie dans l'industrie** est un transfert de technologie qui consiste à vendre, par contrat, à un acquéreur, les droits d'utilisation d'une technique, d'un procédé, d'un produit (bien marchand) dont on est propriétaire, ainsi que le savoir-faire nécessaire à sa production industrielle.

Le propriétaire de la technologie reste donc propriétaire, et l'acquéreur est contractuellement limité à un marché (limites géographiques, type de clientèle, volumes, par exemple) et soumis à des contraintes de diffusion (l'acquéreur ne peut pas lui même transférer la technologie).

### **I.2.3 Innovation**

« C'est l'action d'innover par l'introduction, dans le processus de production et/ou de vente d'un produit, d'un équipement ou d'un procédé nouveau.

Ensemble du processus qui se déroule depuis la naissance d'une idée jusqu'à sa matérialisation (lancement d'un produit), en passant par l'étude du marché, le développement du prototype et les premières étapes de la production.

---

<sup>1</sup> La première définition est donnée par la Politique Québécoise de la Science et l'Innovation (2001) et le Ministère du Développement Économique et Régional de la Recherche (2004).

<sup>2</sup> Source : Association of University Technology Managers, 2004 cité dans Conseil de la Science et de la Technologie du Québec, Chaînes de valorisation de résultats de la recherche universitaire recelant un potentiel d'utilisation par une entreprise ou par un autre milieu, 2006, p. 7.

Processus d'influence qui conduit au changement social et dont l'effet consiste à rejeter les normes sociales existantes et à en proposer de nouvelles<sup>3</sup>».

### **Innovation technologique (incrémentale ; de rupture ...)**

L'innovation déployée au sein des entreprises peut revêtir différentes formes, dont principalement :

➤ **L'innovation incrémentale**, qui ne bouleverse pas les conditions d'usage et l'état de la technique, mais aboutit à une amélioration sensible. Cela peut être une simple amélioration du produit ou du service lié, afin de permettre à l'entreprise de se différencier de la concurrence ; comme par exemple lorsque les souris d'ordinateur à bille sont devenues des souris optique ou, lorsque le téléphone fixe a été libéré de son cordon (téléphone sans fil), etc.

➤ **L'innovation de rupture**, qui se traduit par un bouleversement technologique et qui remet largement en cause les processus, les habitudes, les comportements, et fait apparaître des produits ou services radicalement nouveaux ; comme par exemple l'apparition de l'imprimerie, le passage du moteur à vapeur au moteur à explosion, le télégraphe au téléphone, le téléphone à internet, ou encore le passage de la cassette VHS au DVD, etc.

➤ **L'innovation organisationnelle** qui, s'appuyant notamment sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC), constitue un levier majeur d'évolution des entreprises depuis plus de deux décennies, en générant des gains de productivité appréciables. En outre, l'utilisation intensive des Technologies de l'Information est positivement corrélée avec l'innovation : les entreprises qui ont recours aux TIC ont une propension élevée à déployer de nouveaux procédés, à adopter de nouveaux comportements, à explorer de nouveaux champs, à multiplier les partenariats et, en conséquence, à innover.

➤ **L'innovation commerciale**, qui correspond à la mise en œuvre de nouveaux concepts ou de méthodes de ventes nouvelles ou modifiées, afin d'améliorer l'offre de produits ou de prestations et de conquérir de nouveaux marchés.

➤ **L'innovation marketing, le design**, qui constituent également un facteur de différenciation dans une compétition internationale extrêmement vive et qui, plus encore, s'impose dans le domaine de l'innovation en tant que savoir de conception.

Au total, l'innovation se présente, selon le manuel d'Oslo de l'OCDE, comme la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou l'organisation du lien du travail ou les relations extérieures.

Pour s'adapter et progresser en matière d'innovation, les entreprises disposent de nombreux leviers : la possibilité de partager les risques avec d'autres entreprises, de réaménager leurs relations avec leurs sous-traitants, de diversifier leurs débouchés, d'élargir leurs compétences et leur savoir-faire<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Définition du Larrousse, édition 2010

<sup>4</sup> Source Innovation et Compétitivité des Régions. Rapport de Thierry MADIÈS et Jean-Claude PRAGER. Conseil d'Analyse Economique. La documentation française. Paris, 2008.

### ➤ **L'innovation sociale**

Si la terminologie « innovation sociale » apparaît souvent dans les réflexions, telles les questions de développement local, l'acquisition de nouveaux droits sociaux ; on ne trouve pas de définition partagée pour l'innovation sociale, et les frontières entre types d'innovations restent floues.

L'innovation sociale fait cependant partie du vaste domaine de l'innovation, largement structuré et dominé par l'innovation technologique. Elle est à la fois le **résultat et le processus** transformant une ou des idées en réalisations concrètes dans une vaste étendue ; nouvelles pratiques, organisations, services, de nouveaux droits (congés payés, retraite à 60 ans,...), mais aussi nouvelles institutions (la Sécurité Sociale).

Comme toutes les innovations, l'innovation sociale est caractérisée, tout d'abord par **son caractère novateur** ou hors normes ; il s'agit bien d'élaborer des réponses nouvelles à des maux (de la société, de l'entreprise), à des enjeux et des besoins sociaux non ou mal satisfaits, besoins qu'elle aura souvent contribué à générer ; mais elle se distingue des innovations technologiques, économiques ou commerciales, notamment par ses intentions et ses modalités.

- L'objectif général poursuivi est de favoriser **le mieux-être des individus et des collectifs** ; il vise encore à répondre à **des enjeux que le marché n'aborde pas** comme la création d'emplois durables (dans les quartiers populaires, les zones rurales ou les bassins d'emploi en reconversion), ou l'extension de droits sociaux (comité d'établissement inter - entreprises), ou ;
- Quant à ses modalités : elles proviennent généralement de modes de relations, modes de participation, de collaborations ou coopérations, de négociations, entre acteurs, organisations ou communautés de la société. Elle s'appuie sur des collectifs d'acteurs, existant préalablement ou bien se construisant dans le cadre du processus d'innovation, mais aussi de proximité de valeurs, de dialogue ou sur les territoires.

### **Les innovations sociales au sein des entreprises**<sup>5</sup>

L'innovation sociale en entreprise procède des acteurs sociaux dont elle renforce le rôle et la place. Elle doit résulter d'une co-construction, entre acteurs de(s) l'entreprise(s) et du territoire auxquels peuvent s'associer scientifiques et chercheurs, en Sciences Humaines et Sociales (SHS) notamment.

Elle présuppose l'instauration d'un véritable dialogue social, entre des partenaires égaux en droit, de l'entreprise, du territoire de référence.

*Dans les entreprises, « les innovations non technologiques sont essentielles et accompagnent les innovations technologiques. Les changements organisationnels constituent la composante de l'innovation la plus fréquemment répandue. Elle revêt deux formes ; nouveaux mode de fonctionnement de l'entreprise et modifications dans l'organisation du travail ».*<sup>6</sup>

L'examen des écrits scientifiques sur le sujet fait ressortir deux principales perspectives d'analyse.

---

<sup>5</sup> Sources CRISES [www.crises.uqam.ca](http://www.crises.uqam.ca) – Collection études théoriques – no ET0314 Qu'est-ce que l'innovation sociale ? Julie CLOUTIER (Université du Québec à Montréal).

<sup>6</sup> Rapport de la Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie 2009 - p. 120.

La première, la perspective instrumentale, pose la réorganisation du travail comme un facteur déterminant de la capacité d'innover, sans toutefois que la question du mieux être des salariés ne soit abordée. L'innovation sociale fait ici référence à un nouvel arrangement social qui favorise la création de connaissances et l'innovation technique. La deuxième perspective, la perspective non instrumentale, considère les nouvelles formes d'organisation du travail à titre d'innovation sociale parce qu'elles permettent d'améliorer la qualité de vie au travail.

« Le Sommet social qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> octobre 2009 en Mécanic Vallée (2 régions administratives dont Midi-Pyrénées, 3 départements et 6 zones d'emploi) a permis d'observer les nouveaux concepts récemment apparus : l'entreprise étendue, la mobilité et la flexibilité, la notion de territoire... ». La santé au travail, les risques industriels et leur prévention restent une préoccupation majeure.<sup>7</sup>

### ► **Innovation et développement durable.**

Dans le champ des innovations on va trouver des innovations techniques, sociales, sociétales. On voit donc bien que l'innovation peut se situer tout à fait hors du champ de l'entreprise.

Par exemple, le Pays et le Conseil de développement constituent une innovation dans la façon d'appréhender, sous l'angle du projet partagé, les territoires et leur gouvernance.

Si l'on part du principe que le développement durable est aujourd'hui l'unique voie à suivre pour garantir un avenir à la planète et à nos descendants, s'interroger sur l'opportunité d'une innovation, c'est se pencher sur son caractère « développement durable », ou autrement dit, s'interroger sur sa capacité à répondre aux exigences d'un développement durable autour des 3 piliers que sont le social, l'environnement et l'économie.

On connaît tous des innovations qui ont eu des retombées négatives. Pour limiter cela au maximum, et parce que c'est leur rôle, il est attendu des pouvoirs publics, quand ils sont initiateurs ou financeurs, qu'ils éclairent leurs décisions en utilisant divers critères en lien avec le développement durable. Afin d'évaluer les innovations et l'intérêt qu'elles présentent, il faut imaginer des principes auxquelles elles doivent répondre et qui vont au-delà de critères d'éco-conditionnalité. Tout de suite on pense, notamment, aux trois principes suivants : L'innovation technique ne doit pas aller à l'encontre du bien social et de l'intérêt collectif, mais doit permettre, au contraire, des avancées sociales au bénéfice de tous. Elle ne doit pas porter durablement atteinte à l'environnement, mais elle doit l'améliorer, à défaut le préserver. L'innovation technique doit permettre le développement économique sans être en contradiction avec les 2 précédents principes.

Par ailleurs, il est des domaines où l'innovation génère de fortes inquiétudes et controverses. Dans ces domaines il peut être imaginé des modes de gouvernance originaux voire expérimentaux. Ce fut le cas en Midi-Pyrénées dans les années 90 sur le thème de la gestion des déchets dangereux avec la création de l'ORDIMIP. Une solution économiquement, techniquement, écologiquement et socialement acceptable a été recherchée.

L'importance des nanotechnologies aujourd'hui et notamment le projet Nano-Innov peut être l'occasion à nouveau d'innover y compris dans le champ sociétal. En effet, en matière de nanos, nos connaissances en termes de risques sont faibles mais il existe déjà des dangers identifiés en toxicité et écotoxicité. Donc des problèmes pour l'environnement (capacité de dissémination dans les milieux), la population générale, les travailleurs (chercheurs, salariés des stades amont de la fabrication, transformateurs, réparateurs, salariés des filières de

---

<sup>7</sup> Extrait de l'intervention de Alain HEBERT, Conseiller Fédéral CGT de la FTM, le 10 juin 2010

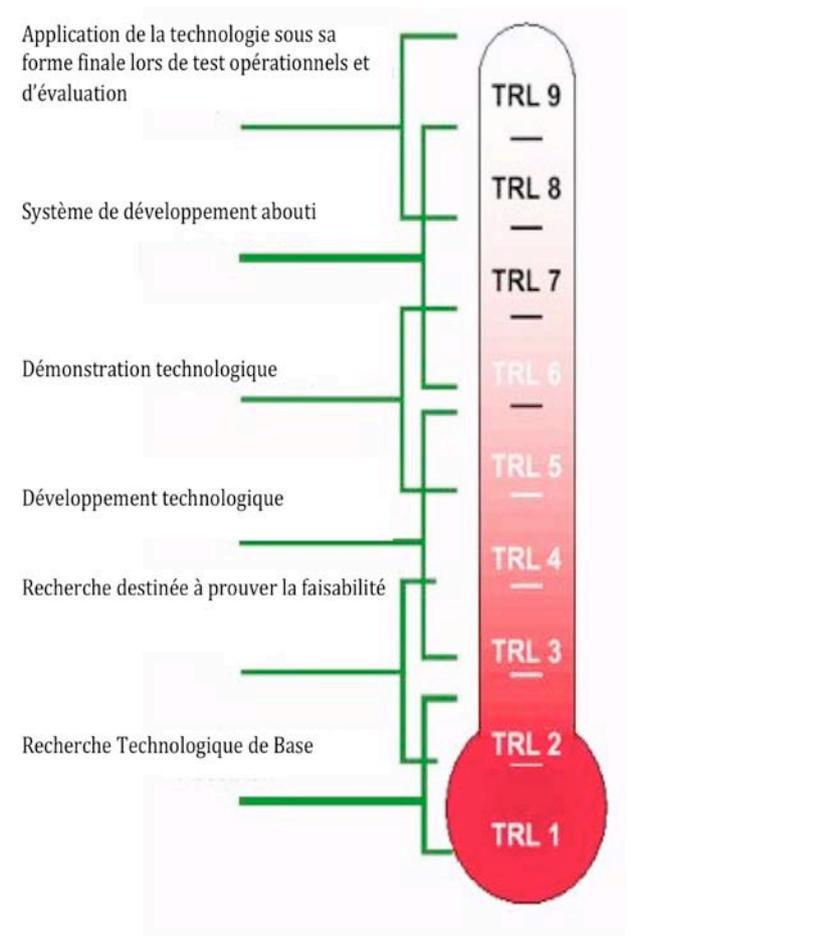
traitement des déchets et des eaux usées). Des questions d'éthiques aussi se posent. On voit bien qu'à côté des innovations techniques qui découlent de cette technologie très prometteuse, se pose la question de « Comment élaborer de la régulation ? ». Là aussi un champ d'innovation peut être ouvert.

## I.2.4 Indicateurs d'innovation

### Échelle TRL (Technology Readiness Level) <sup>8</sup> - Niveau de maturité technologique

L'échelle TRL qui peut se traduire par niveau de maturité technologique, est un système de mesure employé par des agences gouvernementales américaines et par de nombreuses compagnies (et agences) mondiales afin d'évaluer le niveau de maturité d'une technologie matériel, composants, périphériques, etc. Avant d'intégrer cette technologie dans un système ou un sous-système. En général, quand une nouvelle technologie est tout d'abord inventée ou conçue, elle n'est pas immédiatement applicable. Les nouvelles technologies sont généralement soumises à l'expérimentation, au raffinement, et à des tests de plus en plus réalistes. Une fois la technologie suffisamment éprouvée, elle peut être intégrée à un système/sous-système.

Cette mesure est utilisée par différentes agences en particulier le Département de la Défense des Etats-Unis et l'Administration Nationale de l'Aéronautique et de l'Espace (NASA) mais aussi par de nombreux organismes français (cf. Annexe 1).



<sup>8</sup> Technology Readiness Level – Wikipedia [http://fr.wikipedia.org/wiki/Technology\\_Readiness\\_Level](http://fr.wikipedia.org/wiki/Technology_Readiness_Level)

## II LES POUVOIRS PUBLICS EN RÉGION

### II.1 L'UNION EUROPÉENNE

En dix ans, malgré plusieurs efforts de relance, l'Agenda de Lisbonne, adopté en 2000, n'a pas réussi à faire de l'union européenne « l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde ».

En décembre 2008, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont décidé de proclamer l'année 2009 « année européenne de la créativité et de l'innovation ». L'Union européenne admet de ce fait que la pensée créative constitue l'une des principales clés de réussite dans une économie mondialisée. La créativité y est présentée comme le « moteur de l'innovation et le facteur essentiel du développement de compétences personnelles, professionnelles, entrepreneuriales et sociales, ainsi que du bien être de tous les individus dans la société », « les crises économique, écologique et sociale nous poussent à trouver de nouveaux modes de pensée et d'action, l'Europe et ses États membres doivent, aujourd'hui pour sortir de l'impasse actuelle, accorder toute leur attention à la créativité et à l'innovation »<sup>9</sup>.

Ainsi, le « Tableau de bord européen de l'innovation » mis en place par la Commission européenne en 2001 a été révisé en 2008. Il évalue les performances des pays membres et des régions en termes de capacité d'innovation au travers d'un ensemble de 29 indicateurs. Ils sont regroupés en sept thèmes qui forment trois blocs :

- Les moteurs de l'innovation : ressources humaines, financement et support ;
- Les activités de l'entreprise : les investissements facilitant l'innovation, l'entrepreneuriat et les collaborations entre entreprises innovantes et avec le secteur public, les actifs générés par l'innovation (droits de propriété intellectuelle), les flux de la balance de paiements technologiques ;
- Les effets de l'innovation : le nombre d'entreprises innovatrices selon le type d'innovation, les effets économiques (emplois, exportations, ventes).<sup>10</sup>

L'impact économique et social de la Stratégie Régionale de l'Innovation que la Commission Européenne et la France ont demandé à chaque région d'établir et d'intégrer dans le Programme Européen « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013 sera évalué en fonction des critères d'évaluation ci-dessus cités.

### II.2 L'ÉTAT

#### **LA DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE (DRRT)**

Les Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie ont été créées en 1982. Elles sont placées sous l'autorité du Préfet de région.

<sup>9</sup> Conseil d'Analyse Economique. Créativité et Innovation dans les Territoires. 4 mai 2010, p. 21

<sup>10</sup> Rapport de la Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie 2009, p. 187

Trois missions leur sont dévolues : l'animation et la coordination de la recherche publique en région, le soutien au développement technologique des entreprises, le développement et la promotion de la culture scientifique et technique vers le grand public.

➤ Au titre de sa première mission, la DRRT participe aux actions régionales destinées à définir les grandes orientations stratégiques de la recherche et de l'innovation en Midi-Pyrénées :

- Suivi de la réalisation du Contrat de Projets État-Région 2007-2013 ;
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale d'Innovation ;
- Suivi et accompagnement de l'incubateur régional ;
- Développement des Réseaux Régionaux de Recherche Technologiques ;
- Instruction des dossiers subventionnés par les fonds structurels notamment dans le cadre du Programme européen « Compétitivité Régionale et Emploi » 2007-2013 ;
- Gestion Globale de l' Axe 1 du programme précité destiné à « financer le potentiel de recherche des pôles de compétitivité, des filières régionales d'excellence et moderniser les structures d'enseignement supérieur qui s'y rattachent ». 100 M€ de subventions européennes du FEDER sont prévus en cofinancement d'actions s'élevant en coût total à 250 M€, sur la période. La mesure 1.3 prévue pour « accompagner les filières d'excellence régionale » est mise en œuvre en partenariat avec le Conseil Régional qui a une gestion globale déléguée de l'Axe 2 qui vise à « développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs » (*voir le point II. 3.1. ci-après*).

➤ Au titre de sa deuxième mission, la DRRT soutient le développement technologique des entreprises :

- Aides à l'innovation, à la formation et à l'insertion des jeunes diplômés ;
- Accompagnement des PME dans leurs actions de développement technologique et d'innovation ;
- Aide gratuite au montage de dossiers de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). **A noter que les crédits sont peu consommés par les PME de la région qui manquent d'information à ce sujet ;**
- Développement des Centres Régionaux pour l'Innovation et le Transfert de technologie (CRITT) afin d'augmenter leur potentiel et répondre à la demande des entreprises.

**L'accompagnement des PME dans le développement de leurs projets innovants, montre que l'innovation doit faire partie de la culture d'entreprise et doit également être portée par l'ensemble des salariés de la PME. Pour développer la culture d'entreprise et impliquer tous les « maillons » nécessaires, il faudrait intégrer des « tuteurs » de l'innovation ayant une bonne expertise et l'expérience et/ou la formation requise.**

➤ Au titre de sa troisième mission, la DRRT participe au développement et à la promotion de la culture scientifique et technique.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet dans un Avis intitulé « La Culture Scientifique et Technique en Midi-Pyrénées<sup>11</sup> », **si cette culture scientifique et technique, élément incontestable de la culture générale doit être diffusée au grand public, dès le plus jeune âge, et ce par tous les moyens, la culture de l'innovation doit s'inscrire dans cette même démarche.**

## OSEO

### Historique

- Juin 2005, création d'OSEO, Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) détenu à 100% par l'Etat et d'une holding du même nom placés sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi pour financer et accompagner les PME ;
- Juillet 2007, création d'OSEO Innovation, filiale à 100% de la holding OSEO, relevant de la tutelle conjointe du ministère de l'Économie et du ministère de la recherche ;
- Juin 2010 fusion des filiales de la holding OSEO en une seule Société Anonyme qui exerce trois métiers : la garantie bancaire auprès des banques (OSEO garantie, ex SOFARIS, Société française d'assurance risque, garantie du financement bancaire et en fonds propres des PME), le financement des investissements des entreprises (OSEO financement, ex BDPME - Banque de Développement des PME), comme le ferait une autre banque, et l'innovation (OSEO innovation, ex ANVAR - Agence Nationale de Valorisation de la recherche et AII - Agence de l'Innovation Industrielle).

### Dispositif de soutien à l'innovation

#### **OSEO intervient au travers de subventions et d'avances remboursables qui sont :**

- Des aides directes à l'innovation pour partager les risques inhérents aux programmes de R&D des PME et favoriser ainsi l'accès aux financements privés : aides aux projets d'innovation stratégique industrielle (programme ISI-financement des « ruptures technologiques » ), aides aux projets de recherche développement et innovation, aides à la création d'entreprises innovantes, aides au transfert de technologies, Prestations Technologiques Réseau -PTR- (pour permettre aux PME de se familiariser avec l'innovation en intégrant une dimension technologique, une subvention permet de financer les études techniques et le dépôt d'un premier brevet), prêts participatifs d'Amorçage (pour faciliter et préparer une première levée de fonds, jusqu'à 150 000€)...
- Des aides aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité, par l'attribution de subventions du Fonds Unique Interministériel (FUI), dont la gestion a été totalement transférée à OSEO, depuis 2009.
- Des financements bancaires spécifiques dans le cadre du « Contrat de Développement Innovation » des prêts sans garantie ni caution personnelle sont destinés à financer les investissements immatériels et les besoins en fonds de roulement liés à un programme d'innovation ou de modernisation (jusqu'à 600 000€), un fonds de garantie innovation pour les PME permet la prise en charge à hauteur de 40 à 70% (60% pour

---

<sup>11</sup> Avis adopté à l'unanimité en Assemblée Plénière du 06 novembre 2009

l'innovation) du risque de la banque, la mobilisation du Crédit d'Impôt Recherche comme créance fiscale afin de bénéficier d'une trésorerie immédiatement disponible.

- La qualification FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) permet à de Jeunes Entreprises Innovantes l'obtention d'un label et l'attribution de 60% d'aides.

### **Bilan 2009 en Midi-Pyrénées<sup>12</sup>**

- 3055 entreprises financées (+29%), l'augmentation du nombre d'entreprises aidées est inférieur pour la France entière (+27%),
- 163 entreprises innovantes accompagnées (plus de 4000 pour la France entière),
- 16 M€ d'aides directes, 85 M€ de financements de R&D accompagnés (pour la France 560 M€ d'aides accompagnant 2 Mds€ d'investissements).

A noter qu'OSEO est partenaire du Concours National d'aide à la création d'entreprises technologiques innovantes. L'aide peut aller jusqu'à 45 000€. Au niveau national 150 entreprises ont reçu au total 25 à 30 M€ alors qu'en Midi-Pyrénées il n'y a eu que 50 à 60 candidats en 10 ans, dont 10 seulement retenus pour un montant total attribué de 16 M€ !

**Ce dispositif très peu connu devrait faire l'objet d'une meilleure diffusion en Midi-Pyrénées.**

### **Crédit d'impôt recherche (CIR)**

Le crédit d'impôt recherche est un crédit d'impôt français qui a pour but de soutenir les efforts de recherche-développement des sociétés.

Réformé en janvier 2008, le nouveau CIR est assis sur le volume des dépenses annuelles de R&D (dépenses de personnel et de fonctionnement, rémunération des chercheurs, coût de dépôt des brevets, veille technologique, travaux de R&D sous traités...) et non plus sur la progression de ces dépenses. Le crédit d'impôt porte sur 30% des dépenses déclarées, jusqu'au seuil de 100 M€. Il est réduit à 5% au delà, mais sans plafond.

Avec plus de 5 milliards d'euros en 2009, le CIR est capté à 78% par les PME, en nombre de déclarations, mais en montant total, la majeure partie du CIR est plutôt attribuée aux entreprises de grande taille<sup>13</sup>.

**« Quatre régions, l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, et Midi-Pyrénées récoltent 83% de cette aide d'Etat<sup>14</sup> ». Cependant, les 77 M€ disponibles en région sont sous consommés par les PME/PMI alors même que la Délégation Régionale à la Recherche et à le Technologie monte gratuitement les dossiers de CIR<sup>15</sup>.**

Au delà du montage du dossier de CIR, si c'est le risque de contrôle fiscal qui dissuade les PME/PMI au regard des dépenses éligibles, une entreprise peut demander une prise de position formelle (rescrit)<sup>16</sup> sur l'éligibilité de son projet de R&D à l'administration fiscale (Service impôt des entreprises), au DRRT, à l'Agence Nationale de la Recherche, à OSÉO innovation. L'organisme consulté est tenu de répondre dans un délai de 3 mois à réception du dossier complet, passé ce délai, la non réponse vaut acceptation<sup>17</sup>.

<sup>12</sup> Extraits de l'audition de Patrick CAZENEUVE, Directeur d'OSÉO, le 27 mai 2010

<sup>13</sup> Franck DEBAUGE, Option Finance, n°1082, 21 juin 2010, p.7

<sup>14</sup> Les Echos, 25 mai 2010, p.4

<sup>15</sup> Extraits de l'audition de Roland MORANCHO, DRRT, le 09 septembre 2010

<sup>16</sup> La procédure générale de rescrit fiscal permet de demander à l'administration fiscale de prendre formellement position sur la situation de fait au regard d'un texte fiscal. <http://vosdroits.service-public.fr>

<sup>17</sup> Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Déclarer le CIR : procédures et formulaires

**En conclusion, le CIR est un formidable outil financier qui a dynamisé l'innovation en France. Les PME/PMI devraient être mieux informées afin de mieux l'utiliser**, d'autant qu'en 2011 les dépenses éligibles pourraient être étendues (prototypes, études de conception industrielle, etc.), et que le gouvernement a accepté de pérenniser le remboursement des dépenses de recherche l'année suivant leur réalisation, et non 3 ans plus tard comme le prévoit la loi<sup>18</sup>.

## **II.3 LE CONSEIL RÉGIONAL ET SES OPÉRATEURS**

### **II.3.1 Le Conseil Régional**

Dès 2006, le Conseil Régional a fait le pari de l'innovation dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) adopté le 29 juin 2006.

Avec une nouvelle organisation, de nouvelles mesures, depuis 2008 et surtout 2009 avec l'adoption d'un Plan de relance économique pour faire face à la crise, le Conseil Régional a simplifié et renforcé ses dispositifs d'aide à l'innovation pour les entreprises et octroyé plus de 14 M€ à des projets relevant de la recherche et de l'innovation<sup>19</sup>. Le Budget 2010 a prévu d'engager 19 M€.

#### **➤ Des outils adaptés pour les PME :**

- Prestations technologiques de réseau pour les entreprises qui lancent des projets innovants ;
- Financement des études de faisabilité du projet ;
- Soutien aux investissements en R&D ;
- Aides aux entreprises pour des projets de développement et d'industrialisation en région ;
- Garanties bancaires en co-garantie avec OSEO Garantie pour les dépenses d'innovation et de développement technologique ;
- Contrats d'appui innovation financés par le fonds régional d'innovation en partenariat avec OSEO.

#### **➤ Des mesures pour faciliter le transfert de technologies :**

- Soutien aux structures de transfert : CRITT, SAIC et réseaux de diffusion technologiques ;
- Appels à projets recherche et transfert de technologies y compris dans le domaine des SHS ;
- Appels à projets, sectoriels ancrés dans une logique de développement de la recherche finalisé : EPICEA (matériaux composites), ELECTRA (avion plus électrique), EPICURE (alimentation et santé), LAPEROUSE (applications satellitaires), Eco-innovation et énergie renouvelable ;
- Financement d'allocation de recherche (Thèses, Post-doctorants, Ingénieurs de valorisation).

---

<sup>18</sup> Les Echos 05 mai 2010, p.3

<sup>19</sup> Rapport spécial sur le fonctionnement de la Région Midi-Pyrénées 2009, p.58 à 73.

➤ **Un pilotage régional de l'innovation :**

- Mise en place de l'Agence Régionale de l'Innovation : Midi-Pyrénées Innovation ;
- Co-pilotage au côté de l'Etat de la Stratégie Régionale de l'Innovation et participation à la Gouvernance de la SRI ;
- Mise en œuvre du Fonds Régional d'Innovation (FRI) associant OSEO innovation ;
- Soutien à l'incubateur de Midi-Pyrénées ;
- Cofinancement des projets portés par les pôles de compétitivité en région et des programmes collaboratifs relevant des appels à projets du FUI ;
- Mise en place d'un nouveau Fonds d'Amorçage, si les crédits du Grand Emprunt le permettent et si la candidature de la Région est retenue.<sup>20</sup>

➤ **La Gestion d'une partie du Programme Opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi (2007-2013) :**

Le Conseil Régional gère désormais en subvention globale (délégation de gestion) 38% des enveloppes du FEDER et du FSE soit 237 M€ contre 40 M€ pour la période 2000-2006. Il gère notamment l'Axe 2 doté de 120 M€ sur la période, pour un coût total d'opérations d'un montant de 450 M€.

Cette aide est destinée à « développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs ».

Quatre mesures spécifiques sont prévues dans cet Axe :

- Le soutien à l'innovation et aux démarches collectives en faveur de la compétitivité et de l'accompagnement des évolutions économiques ;
- Le soutien aux démarches de compétitivité des entreprises ;
- L'accompagnement de la création/transmission/reprise des PME, la promotion de l'esprit d'entreprise et les dispositifs financiers pour les entreprises ;
- Le soutien à la compétitivité et à l'innovation par la formation tout au long de la vie.

## **II.3.2 MPI/MPE**

### **MIDI-PYRÉNÉES INNOVATION (MPI)**

Créée en 2006, à l'initiative du Conseil Régional avec le concours de l'Etat et d'OSEO, MPI est un opérateur de terrain, au service des entreprises régionales, de toutes tailles, quelle que soit leur culture des processus d'innovation. Le nouveau Bureau élu en juin 2010 a mis en place un Comité consultatif des entreprises, composé de 47 entreprises traditionnelles ou innovantes. MPI « une structure orientée marchés » aussi bien pour les entreprises que par rapport à un territoire (grappes d'entreprises dites clusters, à Nogaro par exemple).

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des projets innovants, MPI est également l'un des relais opérationnels des structures de gouvernance des pôles de compétitivité auprès des PME régionales.

Des réflexions sont en cours avec le Conseil Régional sur la mise en place d'un incubateur dans le domaine des SHS et de l'innovation sociale.

---

<sup>20</sup> Voir le détail au point III.3.2.

L'action de MPI s'organise autour de cinq grands objectifs : la diffusion technologique, l'accompagnement des projets innovants, le soutien aux projets européens, la veille réglementaire et technologique et la communication.<sup>21</sup>

MPI n'attribue pas de financements, ses aides et conseils sont gratuits, le Conseil Régional apporte 68% de son budget.

### **MIDI-PYRÉNÉES EXPANSION (MPE)**

MPE, l'Agence Régionale de Développement, association créée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées en 1987, est à la fois au service des entreprises et des acteurs locaux pour les accompagner dans leur développement.

Son action est à la fois territoriale, afin d'inciter les collectivités à améliorer leur offre d'accueil pour implanter d'avantage d'entreprises, mais elle vise également à la promotion et à la structuration du tissu économique régional autour notamment de grands projets fédérateurs tels que les pôles de compétitivité Aerospace Valley, AGRIMIP Innovation et Cancer Bio-Santé.

A titre d'exemple, le « Salon Aéromart », initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT), en partenariat avec MPE, est devenu en quelques années un rendez vous mondial pour les donneurs d'ordre et les sous-traitants de l'industrie aéronautique. Cette année<sup>22</sup> les efforts des industriels en matière d'éco-conception de l'avion du futur, seront présentés et la question des technologies vertes sera également abordée au cours d'un Forum sur l'innovation.

## **II.4 AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

La plupart des Départements, des Communautés d'Agglomération et des intercommunalités, soutiennent financièrement la **création de pépinières d'entreprises** susceptibles d'accueillir notamment des start-up et des entreprises innovantes.

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse s'est particulièrement investie dans le soutien à la recherche et à l'innovation en participant au financement de l'opération « Montaudran Aerospace », à la réhabilitation en Centre ville de divers bâtiments affectés à la promotion de la Culture Scientifique et Technique ...

## **III LES ACTEURS EN RÉGION**

### **III.1 ENTREPRISES**

La segmentation des entreprises en fonction de l'innovation est difficile.

L'innovation est assurément présente dans les grands groupes industriels et dans toute société qui compte au moins 250 salariés.

Mais pour les TPE ou les PME, il est difficile de faire un constat simple.

Certains secteurs d'activités comme l'informatique, la pharmacie, les biotechnologies, ... sont associés à l'innovation.

---

<sup>21</sup> Extraits de l'audition de Catherine JEANDEL, Présidente de MPI et de Christophe NICOT, Directeur Général, le 30 septembre 2010.

<sup>22</sup> Il se tiendra du 30 novembre 2010 au 03 décembre 2010-ObjectifNews 23 septembre 2010

De même, toutes les PME qui ont adhéré à un pôle de compétitivité sont à priori des entreprises innovantes.

Aucune définition, ni aucunes statistiques ne permettent de distinguer une entreprise innovante des autres entreprises ; tout au plus un statut de « Jeune Entreprise Innovante » (JEI) a été créé.

Le statut de JEI, créé par la loi de finances pour 2004, confère aux PME qui engagent des dépenses de recherche et développement représentant au moins 15% de leurs charges, un certain nombre d'avantages le rendant très attractif :

- Une exonération d'impôt sur les bénéfices et d'Imposition Forfaitaire Annuelle (IFA) ;
- Une exonération d'impôt sur les plus – values de cession de titres pour les associés de la JEI ;
- Un allègement des charges sociales patronales sur les salaires versés aux salariés participant à la recherche.

Pour les TPE et les PME il faut développer la culture de l'innovation, cela passe par une sensibilisation du chef d'entreprise et de son équipe.

## ***III.2 ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE***

### **III.2.1 Les établissements d'enseignement supérieur**

L'enseignement supérieur regroupe toutes les formations postérieures au baccalauréat. Deux systèmes coexistent :

- Un système ouvert au sein des universités. C'est le système qui accueille le plus d'étudiants. Tous les bacheliers ont le droit d'y rentrer sans sélection préalable.
- Un système sélectif à capacité d'accueil contrôlée. L'entrée se fait par concours, examen ou dossier. C'est le système en vigueur notamment dans les grandes écoles, et les Instituts Universitaires Professionnalisés (IUP).

Afin d'harmoniser l'architecture du système d'enseignement supérieur et favoriser la mobilité internationale des étudiants, conformément au Processus Européen de Bologne (1999), la France a mis en place le système **LMD**, Licence en 3 ans /Master/Doctorat. La France distingue deux types de Masters, les « masters professionnels » et les « masters recherche » destinés à la poursuite d'un doctorat.

Les établissements d'enseignement supérieur ont comme missions la formation initiale diplômante, la formation continue tout au long de la vie (cycles L & M), ainsi que des formations non diplômantes « à la demande ».

Pour promouvoir l'innovation dans les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre l'accent sur les attentes des entreprises afin d'adapter leurs offres de formation et promouvoir la culture de l'innovation.

**La culture de l'innovation y compris sociale doit faire partie intégrante de l'offre globale de formation. Une formation spécifique en gestion de l'innovation pourrait utilement être mise en place.** L'université Toulouse 1 « Capitole » propose déjà un module dans ce domaine mais il faudrait y ajouter le côté scientifique lié à la gestion de l'innovation.

En ce sens, l'existence du PRES « Université de Toulouse » est un formidable outil de mutualisation des compétences.

### **III.2.2 Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université de Toulouse »**

Le PRES « Université de Toulouse » a été créé en mars 2007, et reconnu par décret ministériel. Il a le statut d'EPCS (Etablissement Public de Coopération Scientifique). Il concerne tous les établissements d'enseignement supérieur. Certains sont membres fondateurs (au nombre de 6), les autres sont membres associés. Les établissements nationaux de recherche ne sont pas membres du PRES mais ont vocation à travailler avec lui par voie de conventions.

Les fondateurs ont décidé que le rôle de ce PRES est de permettre une mutualisation de certaines de leurs missions quand il y a unanimité entre eux. Les missions du PRES « Université de Toulouse » sont :

- La recherche, en particulier les écoles doctorales ;
- La valorisation économique de la recherche publique ;
- Une partie des relations internationales ;
- La vie étudiante ;
- Une gestion mutualisée de certains équipements.

Au regard du sujet qui nous occupe dans cet Avis sur l'Innovation en Midi-Pyrénées, nous développerons deux points particuliers : la création récente d'un Département Valorisation et le projet de création d'une Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) dont l'ambition, pour la prochaine décennie, est de pousser plus loin encore la création de valeur et d'actifs en dynamisant les transferts vers le monde économique.

#### **Valorisation économique de la recherche publique**

Créé en 2008 dans un contexte régional et national de fort soutien à l'innovation, le Département Valorisation a bénéficié en 2009 du recrutement d'une équipe d'experts, couvrant l'ensemble des métiers de la valorisation (cf. annexe 2) et les principales thématiques de la recherche régionale. Il renforce les compétences des structures de valorisation des établissements membres, notamment les SAIC (Service d'Activités Industrielles et Commerciales), et bénéficie de l'expérience acquise dans le cadre de l'Agence de Valorisation de la recherche en Midi-Pyrénées (AVAMIP récemment intégrée au PRES). Pour intensifier la mise en relation de la recherche universitaire avec son environnement socio-économique, des rapprochements stratégiques ont été initiés avec des partenaires locaux et nationaux et de nouveaux outils développés, permettant l'accompagnement et le financement de la maturation de nombreux projets<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> PRES « Université de Toulouse », rapport d'activités 2009, p.5

Le budget 2010 consacré à la valorisation est de 2,1M€, provenant des institutions académiques (31%), du Conseil Régional (24%), de l'État (20%), de l'Union Européenne (19% de FEDER), du Grand Toulouse (4%), de l'INPI (2%).

Divers indicateurs de l'innovation sont en cours de construction :

- Les brevets, indicateur partiel. Quelle pertinence même si leur nombre est en forte croissance (200% d'augmentation en 10 ans) ?
- Les Contrats de transfert (licences ...), récents, l'impact régional est fort et leur pourcentage est perfectible ;
- Les entreprises créées, le suivi est difficile ;
- Les emplois créés et les activités générées sont mal connus ;
- Les transferts de Doctorants et post doctorant ;
- Le Comité d'Orientation Valorisation inclut en plus des membres associés du PRES, les EPST, le Conseil Régional et l'Etat (DRRT) ;
- Le Comité de sélection des projets associe aux membres fondateurs, les EPST, MPI, OSEO, et l'INPI<sup>24</sup>.

### **Création de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)**

L'appel à projets SATT constitue le premier appel à projets du volet local de l'action « Fonds National de Valorisation ». Il vise à accroître l'efficacité du dispositif français de valorisation de la recherche publique, en améliorant significativement ses résultats que ce soit sous forme de licences, de partenariats industriels, de création d'entreprises ou en facilitant la mobilité des chercheurs publics vers le privé et réciproquement.

**L'objectif de cet appel à projets** est de sélectionner un nombre très limité de projets de « Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies ». Celles-ci auront vocation à regrouper l'ensemble des équipements de valorisation de sites universitaires et à mettre fin au morcellement des structures pour améliorer significativement l'efficacité du transfert de technologies et la valeur économique créée. Elles devront conduire à une plus forte professionnalisation de la valorisation de la recherche et renforcer les compétences. Elles auront une double mission : une activité principale consacrée au financement des phases de maturation des inventions et de preuve de concept, une deuxième activité consacrée à la prestation de services de valorisation auprès des acteurs locaux et la recherche et développement (R&D) qui créent la valeur ajoutée scientifique et technologique. La principale activité des SATT sera d'investir dans des projets de maturation et de preuve de concept pour créer par les avancées de la R&D de la valeur et des emplois dans les sociétés qui exploiteront et rentabiliseront les innovations. Les SATT proposeront également des prestations de services aux laboratoires, établissements et organismes de recherche, notamment ceux qui seront actionnaires des SATT. Leur modèle économique reposera sur la prestation de services, le soutien à la maturation et l'investissement.

A terme, l'objectif est que les SATT sélectionnées puissent proposer leurs services à l'ensemble des laboratoires, établissements et organismes de recherche du territoire national. **Cette initiative devrait mettre fin à la fragmentation actuelle des structures, pour proposer un guichet unique de site, et disposer de la taille critique nécessaire pour professionnaliser les compétences sur un « Campus d'excellence »** (cf. annexe 3).

---

<sup>24</sup> Extraits de l'audition de Christophe HAUNOLD, Directeur du Département Valorisation de la recherche du PRES, le 1<sup>er</sup> juillet 2010

**Il y aurait 10 SATT sur le territoire national autour des grands sites universitaires et rattachés à un PRES ou une fondation.** L'appel à projets est en cours. Sa date de clôture est fixée au 29 novembre 2010.

**Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional soutien le PRES dans sa démarche, sur un dossier éminemment structurant pour notre région. 900 M€ sont disponibles dans le cadre du Grand Emprunt, si la candidature de Midi-Pyrénées était retenue, la région pourrait bénéficier de 90 M€.**

**Le contenu du texte de l'appel à projets, tel qu'il est rédigé, pose toutefois de nombreux problèmes.** Si la nature juridique de la SATT devait être une S.A. ou une autre structure de nature commerciale, les Collectivités Territoriales en seraient exclues car dans l'illégalité au regard du Code Général des Collectivités Territoriales. Les entreprises sont d'ores et déjà exclues.

Enfin, la SATT ne semble pas garantir le respect de la propriété intellectuelle, ce qui risque de restreindre l'entrée dans la structure, de certains organismes du type de l'ONERA par exemple.

### **III.2.3 Les EPST, les EPIC et l'innovation**

La France a des organismes publics de recherche scientifique, distincts des établissements d'enseignement supérieur ce qui est une organisation originale au plan international. Cinq de ces organismes ont une implantation importante en Midi-Pyrénées : CNES, CNRS, INRA, INSERM, ONERA, et un sixième est présent, même si c'est avec un plus faible nombre de salariés : IRD.

Deux ont le statut d'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) : CNES et ONERA. Quatre ont le statut d'EPST (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique) : CNRS, INRA, INSERM et IRD. Certains ont des domaines d'activité ciblés (CNES, ONERA, INRA, INSERM), et d'autres ont une mission plus généraliste (CNRS, IRD).

Ces différences de statut et de missions induisent des différences dans le fonctionnement de ces établissements. Dans cet Avis nous nous limitons à ce qui concerne l'innovation.

Le CNES et l'ONERA ont à la fois des missions finalisées sur un domaine spécifique, et un statut d'EPIC qui les conduit à avoir nécessairement une activité importante en matière de transfert de technologie et de stimulation de l'innovation. En effet leur équilibre budgétaire est fortement dépendant de ressources contractuelles. En ce sens leurs résultats mesurés sur une échelle TRL évoquée dans l'introduction sont souvent sur des valeurs élevées, proches de la mise en œuvre par des entreprises. Leur organisation permet non seulement à des grands groupes de coopérer avec eux, mais aussi à des entreprises de plus petite taille de participer à des programmes de recherche et développement avec eux.

Le CNRS et l'IRD ont chacun une mission généraliste et un statut qui impliquent que la recherche fondamentale a une place importante, tant en quantité qu'en qualité des résultats. Leurs résultats relèvent souvent d'un indicateur TRL faible. Ceci n'implique nullement qu'il n'y aurait pas de retombées vers la société. Leurs équipes de recherche sont à l'origine de nombreuses innovations. Certaines sont particulièrement spectaculaires (espace, univers). D'autres ont pris une place considérable dans la vie quotidienne (téléphones mobiles). Mais

leur spécificité est que les pouvoirs publics ne leur ont pas assigné un domaine d'application. Donc leur contribution à l'innovation n'est pas ciblée, même si, répétons-le, elle est importante.

L'INRA et l'INSERM ont d'une part des missions finalisées sur un domaine spécifique, comme les EPIC. Mais d'autre part, ils ont un statut d'EPST. La première caractéristique les conduit à devoir obtenir des résultats sur un domaine précis (agriculture, alimentation, santé), et donc à contribuer à l'innovation sur ces mêmes domaines. La seconde caractéristique les conduit à avoir, comme les EPST généralistes, des recherches fondamentales. En conséquence leurs résultats sont assez dispersés sur une échelle TRL, certains relevant d'un indice faible, au titre de contribution à la recherche fondamentale, et d'autres un indice plus élevé, au titre d'une recherche finalisée.

### **III.3 OPÉRATEURS SPÉCIALISÉS SUR L'INNOVATION**

#### **III.3.1 L'Incubateur Midi-Pyrénées : « un espace de sécurité pour prendre des risques »**

« Un incubateur d'entreprises est un lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projet de création d'entreprise : il offre à ces derniers un appui en matière de formation, de conseils et de recherche de financements. La spécificité des incubateurs soutenus par l'Etat est qu'ils accueillent en priorité des projets d'entreprise innovante issus ou liés à la recherche publique, et qu'ils sont situés dans ou à proximité d'un site scientifique afin de maintenir des relations étroites avec les laboratoires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche».<sup>25</sup>

#### **Historique**

- 1999, Appel à projet de l'Etat permettant la création d'un incubateur (loi sur la recherche et l'innovation du 12 juillet 1999) ;
- Septembre 2000 création de l'Association et intégration dans le Contrat de Plan État-Région ;
- Début 2001 démarrage de l'activité dans le but de promouvoir et d'accompagner la création d'entreprises technologiques innovantes, en priorité issues de, ou adossées à la recherche publique dans tous les domaines : Sciences de la vie (35% des projets), Sciences de l'ingénieur (35%), Sciences et technologies de l'information et des communications (26%) Sciences humaines et sociales (4%) ;
- Des partenaires nombreux : **financiers**, Conseil Régional, Union Européenne, Ministère de la Recherche, Conseils Généraux, Communautés d'agglomération, Pierre Fabre, Thalès Alénia Space), **scientifiques** (tous les organismes de recherche, toutes les universités, toutes les écoles d'ingénieurs et l'Ecole Supérieure de Commerce, présents en région), **institutionnels** et **privés** (cf. annexe 4) ;
- Un budget d'environ 1 250 K€ annuel provenant pour 35% de la Région, pour 32% de l'Etat, pour 16% des collectivités locales, pour 16% des remboursements des entreprises sorties de l'incubateur, et pour 1% des industriels.

---

<sup>25</sup> [www2.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www2.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

## Bilan<sup>26</sup>

- Depuis sa création et jusqu'au 31/12/2009, 481 projets ont été présentés à l'incubateur, 187 ont été examinés par le Comité de sélection, 127 sont entrés en incubation, 63 ont abouti, et 26 sont en cours d'incubation. En moyenne, 8 à 10 projets sortent de l'incubateur chaque année ;
- En termes financiers, 60 M€ ont été trouvés auprès des financeurs ;
- 450 emplois ont été créés, soit un coût de 21 K€ par emploi ou 150 K€ par société créée ;
- Une méthodologie d'accompagnement du créateur « Opale » a été mise au point : elle fournit les outils nécessaires aux différentes phases du développement du projet d'entreprise ;
- Les dépenses externes nécessaires au développement du projet sont prises en charge par l'incubateur (au maximum 115 K€) et sont facturées à la société créée à la sortie, avec un délai de remboursement sur 3 ans ;
- Un réseau avec d'autres projets en cours ou plus anciens a été créé pour faciliter les échanges d'expériences, sous forme d'une rencontre mensuelle organisée par l'incubateur.

**Crée pour des laboratoires publics, la réalité est toute autre : l'incubateur sélectionne tous projets innovants et technologiques et les adosse ensuite à un laboratoire s'il n'en sont pas issus. En effet moins de 50% des projets sortent des laboratoires de recherche !**

### III.3.2 Le Fonds d'Amorçage Midi-Pyrénées (FAM)

« Les Fonds de capital - amorçage dits Fonds d'amorçage, sont des fonds de droit privé qui sont spécialisés dans l'apport en capital à des entreprises innovantes et qui participent au premier « tour de table » financier des ces sociétés, à un moment où celles-ci n'ont pas encore de produit commercialisé ou n'ont pas achevé les phases de développement ou de qualification de leur technologie. Le capital - amorçage représente ainsi une étape spécifique du financement de l'entreprise. Il est très différent du capital-risque, compte tenu de l'investissement en temps et en expertise nécessairement très important par rapport au montant financier somme toute réduite que représente chaque dossier. ».<sup>27</sup>

#### Historique

- 1999, appel à projet de l'État permettant la création d'un Fonds d'amorçage, sous la forme d'une société de Capital Risque à durée limitée (loi sur la recherche et l'innovation du 12 juillet 1999),
- 2001, lancement du FAM Midi-Pyrénées avec un capital de 4,3 M€ apporté par l'Institut Régional de Développement Industriel Midi-Pyrénées (IRDI) (1 525 K€), la Caisse des Dépôts et Consignation (950 K€), le Conseil Régional Midi-Pyrénées (760 K€), France Innovation Scientifique et Transfert (FIST) filiale du CNRS (760 K€), EDF (228,5 K€), EADS (106,4 K€),
- 2003, 7 projets soutenus pour un montant total de 400 K€ soit 57 K€ en moyenne par projet,
- 2004, changement de stratégie afin de dynamiser les investissements. Augmentation du niveau d'intervention à 300/400 K€ par dossier voire plus dans certains cas,

<sup>26</sup> Extraits de l'audition de Pierre REQUIER, Président de l'incubateur, le 11 février 2010

<sup>27</sup> [www2.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www2.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

- Mai 2008, fin des investissements nouveaux, le FAM entre dans une période de désinvestissement,
- 2009 prolongation de la période d'investissement jusqu'au 31 décembre 2010.

### **Bilan<sup>28</sup>**

- 21 dossiers réalisés pour 3 764 K€ soit 180 K€ en moyenne,
- 20 entreprises en amorçage et 1 reprise, dont 10 dans le domaine des hautes technologies,
- Plus de 55 M€ de co-investissements avec des investisseurs régionaux, en particulier les Business Angels,
- 6 sorties : 4 échec, 2 cessions industrielles,
- 14 sociétés en portefeuille avec un chiffre d'affaire cumulé de plus de 8 M€ et 185 emplois.

La crise financière a touché les petites entreprises qui sont les plus fragiles d'un point de vue économique, c'est là que le FAM fait porter ses efforts.

**Les statuts prévoient la liquidation du FAM en 2012. Le Conseil Régional est favorable à la mise en place d'un nouveau fonds d'amorçage, mais avec une structure juridique différente.**

Dans un premier temps, le Conseil Régional a publié un Appel à Manifestation d'Intérêt pour sélectionner le futur gestionnaire, de ce nouvel outil.<sup>29</sup> Les gestionnaires potentiels identifiés sont des intermédiaires financiers de type société de gestion de portefeuille, ou GIE de gestion de fonds. Dans un second temps, le gestionnaire sélectionné procèdera à un Appel à Manifestation d'Intérêt pour attirer et sélectionner les investisseurs, sachant que la dotation du fonds est règlementairement limitée à 15 M€. La date limite de dépôt des dossiers était le 30 septembre 2010.<sup>30</sup>

Il existe donc un dispositif de financement très complet, sauf sur l'amorçage (cf. annexe 5).

**Des crédits étant disponibles dans le cadre du Grand emprunt, le Conseil Régional devrait se doter d'un Fonds d'Amorçage ambitieux.**

### **III.3.3 Les Pôles de compétitivité**

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, la France a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle qui mobilise les facteurs clés de la compétitivité, au premier rang desquels figure la capacité d'innovation.

« Un pôle de compétitivité est sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s)». <sup>31</sup>

<sup>28</sup> Extraits de l'audition de Jean-Jacques RIGONI, Président du FAM, le 25 mars 2010

<sup>29</sup> Sur la base du régime cadre N629/2007, relatif aux interventions publiques en capital-investissement régional, approuvé par la Commission Européenne le 13 juillet 2009

<sup>30</sup> Article 2.4.1.1. du régime N629/2007 précité. [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)

<sup>31</sup> Compétitivité.gouv.fr/politique des pôles

A partir d'une vision partagée par les différents acteurs, chaque pôle élabore sa propre stratégie pour 5 ans, ce qui lui permet de :

- Concrétiser des partenariats entre les différents acteurs ;
- Bâtir des projets collaboratifs stratégiques de R&D qui peuvent bénéficier d'aides publiques, notamment du Fonds Unique Interministériel (FUI) ;
- Promouvoir un environnement global favorable à l'innovation sur des thématiques telles que la formation et les ressources humaines, la propriété industrielle, le financement privé, le développement à l'international...

Après une évaluation positive de la première phase de la politique des pôles, l'Etat a décidé d'affecter 1Md€ au lancement d'une deuxième phase (2009-2011) qui, outre la poursuite de l'accompagnement de la R&D, comprend 3 axes :

- Le renforcement de l'animation et du pilotage stratégique des pôles (contrats de performance) ;
- De nouvelles modalités de financements (plates-formes d'innovation) ;
- Le développement de l'écosystème de croissance et d'innovation de chaque pôle.

**Midi-Pyrénées compte trois pôles de compétitivité sur son territoire et est associée à un quatrième :**

- **Le pôle Aérospace Valley** (Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués) est interrégional avec l'Aquitaine. Il est l'un des 6 pôles à vocation mondiale, labellisé par l'Etat en juillet 2005. Ses objectifs sont de conforter la première place mondiale du pôle en aéronautique civile, de conforter sa première place européenne dans le domaine de l'espace, de renforcer une position d'excellence dans le domaine des systèmes embarqués, de devenir un pôle de recherche et de formation de référence mondiale et de renforcer les atouts et les synergies des grands groupes et des PME dans la compétition mondiale.

Les compétences scientifiques et technologiques du territoire d'Aérospace Valley sont au cœur du projet du pôle. L'innovation et le développement technologique sont très largement soutenus dans le territoire et constituent d'ores et déjà des atouts et des points d'appui majeurs pour tous les acteurs du pôle. Dans le domaine du pôle « l'innovation relève aussi bien de l'évolution que de la révolution ». <sup>32</sup> La mise en place d'un observatoire de la prospective stratégique aéronautique et spatial <sup>33</sup>, permettra d'orienter les PME sur certains marchés prometteurs, et leur procurer des outils d'analyse et de prévision.

- **Le pôle Cancer Bio-santé** associé au Limousin et labellisé en juillet 2005, fédère les acteurs du domaine médical. Il focalise son action sur la prévention (Nutrition et Environnement), le diagnostic et les molécules d'intérêt thérapeutique, les innovations technologiques (e-santé par exemple) et le maintien à domicile.
- **Le pôle AgriMip Innovation**, labellisé en juillet 2007, associe les acteurs de la filière agricole de la région pour « produire plus, produire mieux, produire autre chose » <sup>34</sup>. Le concept d'Agro Chaines est la vraie spécialité du pôle. En articulant tous les maillons depuis le marché, les besoins du consommateur, jusqu'à la production d'une agro

<sup>32</sup> Extraits de l'audition de Jean-Marc THOMAS, Président d'Aérospace Valley, le 11 mars 2010

<sup>33</sup> Annoncée lors de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2010-ObjectifNews 23 septembre 2010

<sup>34</sup> Extraits de l'audition de Hervé OSSARD, Vice-président d'AgriMip Innovation, le 29 avril 2010

ressource en passant par l'ingénierie des produits finis, les agro chaînes permettent aux acteurs du marché d'innover et de développer leur compétitivité en anticipant les attentes des consommateurs. Trois axes sont privilégiés : les technologies analytiques, les process et procédés et le couple marché/consommateur.

- **Le pôle « EAU »** situé en PACA associe le Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées. Il a été labellisé pôle à vocation mondiale, en mai 2010, au titre des éco technologies dans le domaine de la ressource en eau (localisation, extraction, gestion rationnelle des usages et assainissement pour une utilisation sécurisée).

**Les pôles de compétitivité ont un rôle central à jouer notamment pour la création d'Instituts de Recherche Technologique (IRT), de plates-formes mutualisées d'innovation, dont les crédits attribués sur la base d'Appels à projets, proviennent du Grand Emprunt.**

#### **L'Institut de Recherche Technologique (IRT) de Toulouse :**

Un IRT est « une plateforme interdisciplinaire rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite de tous les acteurs » qui doivent permettre de « renforcer les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité »<sup>35</sup>. C'est un outil d'excellence, dont la finalité première est le développement industriel et/ou de services. Il suppose une masse critique suffisante de compétences situées sur un même lieu afin de couvrir l'ensemble du processus d'innovation, jusqu'à la démonstration et le prototypage industriel.

L'enveloppe prévue au titre du Grand Emprunt est de 2 Md€ pour 5 IRT en France. Les financements de l'Etat ne pourront en aucun cas dépasser 50% du financement total sur 10 ans. La sélection s'opérera par la voie de trois Appels à projets dont le premier est prévu en octobre 2010.

**L'IRT de Toulouse se veut au service de l'innovation en aéronautique, espace et systèmes embarqués du futur.** Sous la maîtrise du PRES, ce projet réunit les établissements publics de recherche (CNRS, CNES...), les universités, les grandes écoles scientifiques de Midi-Pyrénées, les industriels (EADS, AIRBUS, Astrium...), et des PME du secteur. Un Comité d'Orientation Scientifique, présidé par M. THOMAS, senior-vice président d'EADS, a été constitué en juillet.<sup>36</sup> Les deux axes prioritaires de l'IRT sont : l'intégration des systèmes et les micro-nano-systèmes.<sup>37</sup>

**Le CESER soutien cette initiative d'IRT permettant à toute l'agglomération toulousaine et plus largement à la région de se doter d'outils d'excellence capables de se positionner au niveau mondial.**

#### **Les plates-formes mutualisées d'innovation :**

Les projets de plates-formes mutualisées d'innovation sont labellisés par les pôles de compétitivité. « Ils doivent contribuer à mobiliser l'ensemble des entreprises intéressées, petites et grandes, pour que le projet concourt le plus possible à l'augmentation de leur compétitivité et à leur développement. »<sup>38</sup>. Le cofinancement de ces plates-formes s'élève à 200 M€, l'appel à projets permanent sera ouvert en janvier 2011.

<sup>35</sup> Projet de loi de finances rectificative pour 2010

<sup>36</sup> La Dépêche, 22 juillet 2010

<sup>37</sup> [www.techniques-ingenieurs.fr-8/07/2010](http://www.techniques-ingenieurs.fr-8/07/2010)

<sup>38</sup> [www.compétitivité.gouv.fr/les investissements d'avenir](http://www.compétitivité.gouv.fr/les_investissements_d_avenir)

**Le projet Montaudran Aérospatiale** implanté dans la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, accueillera l'IRT, un hôtel d'entreprises pour l'accueil de projets de start-up. Ce campus, qui représentera près de 3000 emplois, a vocation à devenir le premier centre européen de recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique et des systèmes embarqués). Aujourd'hui, la première phase, dite Espace Clément-Ader, est financée. L'Institut du même nom regroupera quatre organismes de recherche et de formation : Paul Sabatier, ISAE, INSA, Ecole des mines d'Albi et l'International Training for Space Applications (ITSA). Les travaux pourraient débuter dès 2011.<sup>39</sup>

### **III.3.4 Les autres Entités**

Cet Avis du CESER ne vise pas l'exhaustivité mais certaines Entités jouent un rôle particulier en matière de transfert de technologies : Les CRITT en sont un exemple.

La région Midi-Pyrénées compte 8 CRITT fédérés dans l'inter-CRITT, situé à L'INSA à Toulouse et dont les objectifs sont de renforcer la cohérence du fonctionnement et des actions des 8 CRITT et de développer des synergies et des complémentarités entre eux, afin de satisfaire au mieux la demande industrielle et artisanale 75% de l'activité des CRITT profite aux PME.

**Les CRITT présents en région, sont les suivants :**

- CATAR Agroressources (ENSIACET, Toulouse) ;
- Bio-Industrie (INSA, Toulouse) ;
- Mécanique & composites (Université Paul Sabatier, adossé à l'Institut Clément Ader, Toulouse) ;
- CTCPA, agroalimentaire (Auch) ;
- Bois (Rodez) ;
- TECHNACOL, collage des matériaux et Productique (Tarbes) ;
- Génie des procédés & Technologies environnementales (INP-ENSIACET, Toulouse) ;
- CAAPI, Automatisation (Albi).

## **IV LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'INNOVATION EN MIDI-PYRÉNÉES**

(Voir le texte en annexe 6)

### **IV.1 CONTEXTE**

Dès 2007, la Commission Européenne et la France se sont accordés pour donner la priorité à l'innovation dans les Programmes Européens régionaux 2007-2013. La part des fonds communautaires consacrés aux priorités de Lisbonne pour la France s'élève à 78% pour l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi »<sup>40</sup>

---

<sup>39</sup> Objectifnews-N°10 juin-août 2010

<sup>40</sup> Note de Danuta HÜBNER, Commissaire Européen responsable de la politique régionale, 19 octobre 2007, IP/07/1562, p.1

Dans le Programme Opérationnel (P.O.) « Compétitivité régionale et emploi », Midi-Pyrénées a « fléché » deux Axes sur l'innovation :

- L'Axe 1 « renforcer le potentiel de recherche des pôles de compétitivité, des filières régionales d'excellence et moderniser les structures d'enseignement supérieur qui s'y rattachent », qui est géré par la Préfecture de région ;
- L'Axe 2 « développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs », qui est géré, par délégation de l'Etat, par le Conseil Régional.

Pour garantir la synergie demandée par la Commission Européenne, tant stratégique pour les actions à mener, que du point de vue des cofinancements (principalement du FEDER, de l'Etat, et du Conseil Régional), une « Stratégie Régionale d'Innovation » a été élaborée.

2009 a été consacrée à la définition de la SRI. Le Comité d'Orientation Stratégique (COS) pour l'innovation qui a été mis en place était coprésidé par le Préfet de région (avec l'appui de la DRRT), et par le Président du Conseil Régional. Il a réuni l'ensemble des acteurs de l'innovation en région. Son secrétariat technique ainsi que son animation générale ont été confiés à MPI.

Une large étude a été confiée au Cabinet CM International sous le pilotage du COS et de MPI. Elle a consisté en la réalisation d'un diagnostic global du système régional d'innovation, la réalisation d'une étude de positionnement européen, et enfin la définition des enjeux territoriaux, de la stratégie et du plan d'actions.

## ***IV.2 DIAGNOSTIC***

Le diagnostic réalisé a mis en évidence :

- **Un potentiel de recherche publique et privée et des compétences, très important :**
  - Une région conforme aux objectifs de Lisbonne, la DIRD représente 4% du PIB (1<sup>er</sup> rang national) et le nombre d'effectifs dédiés à la R&D classe Midi-Pyrénées au 4<sup>ème</sup> rang national (+ 4,5% / an) et au 16<sup>ème</sup> rang européen.
  - Des laboratoires publics et privés d'excellence au niveau international.
  - Un fort potentiel universitaire, 2<sup>ème</sup> région pour le nombre d'étudiants par habitant.
  - Un environnement performant en matière d'innovation, à travers de nombreux projets structurants comme Montaudran Aerospace, le Cancéropôle, NanoInnov ou l'Agrobiopôle.
- **Un grand dynamisme en matière de partenariats technologiques :**
  - Toulouse, 1<sup>er</sup> site académique pour les taux de contrats industriels dans le budget de la recherche publique.
  - 3<sup>ème</sup> région pour le nombre de contrats CIFRE (Conventions industrielles de Formation par la Recherche).
  - Des partenariats centrés sur les grands groupes des secteurs à forte intensité technologique.

➤ **Un impact sur le tissu économique, la création de valeur et l'attractivité en deçà du potentiel.**

- Un poids économique plus en retrait, 8<sup>ème</sup> rang national pour son PIB en 2007 et 49<sup>ème</sup> rang des régions européennes ;
- Une valorisation de la recherche en deçà du potentiel : 400 brevets déposés, 4<sup>ème</sup> rang, mais 20<sup>ème</sup> pour le nombre de brevets par chercheurs !
- 8<sup>ème</sup> région pour la création d'entreprises innovantes (à comparer au 1<sup>er</sup> rang pour les dépenses de R&D) ;
- Une attractivité à renforcer auprès des chercheurs et des entreprises étrangères.

➤ **Un dispositif de soutien à l'innovation très complet, mais une lisibilité et une efficacité à renforcer :**

- Des initiatives en faveur du développement des PME sur tout le territoire, création de MPI, des outils permettant aux PME régionales de lever jusqu'à 4 M€ localement, des dispositifs structurants tels que des technopôles, des pôles de compétitivité, des clusters, 75 % de l'activité des CRITT profite aux PME régionales...
- Mais une majorité de PME insuffisamment innovantes et faiblement ouvertes sur leur environnement, 4% des PME innovantes françaises en 2007 sont situées en région (7<sup>ème</sup> rang national avec environ 200 PME et 90 Start-up), environ 15 000 PME de plus de 10 salariés ne sont pas innovantes.
- **La nécessité d'une coordination de la valorisation de la recherche en Midi-Pyrénées reste cependant l'enjeu principal de la SRI.** De nombreuses « forces » de valorisation sont très dispersées (55 équivalent temps pleins répartis dans 11 structures de valorisation), et il y a un manque de compétences pointues en gestion de la propriété intellectuelle ou en marketing technologique des innovations (80% du temps des cellules de valorisation sont affectés à la gestion de contrats)<sup>41</sup>.

### **IV.3 PLAN D' ACTIONS**

**Le Plan d'action de la SRI se décline en 4 grandes priorités et 13 actions.**

**Soutien à la recherche et au transfert de technologies :**

- Soutenir les dynamiques régionales structurantes ;
- Sensibiliser les acteurs à la culture de l'innovation ;
- Développer des dispositifs permettant les liens chercheurs entreprises ;
- Renforcer la fonction de l'incubateur dans la détection et le suivi de porteurs de projets ;
- Unifier les fonctions de valorisation au sein du PRES.

**Financement de l'innovation dans les entreprises :**

- Mise en place d'un dispositif d'aide à l'intégration de compétences dans les entreprises ;
- Création d'un nouveau fonds d'amorçage dédié à l'innovation, l'actuel étant en phase de clôture. La difficulté sera de faire venir des investisseurs privés ;
- Renforcement des Plates-Formes d'Initiative Locales (PFIL) qui accordent des prêts d'honneur et assurent un parrainage ;

---

<sup>41</sup> Extraits de l'audition de Roland MORANCHO, DRRT, le 09 septembre 2010

- Mise en place d'aides simples et rapides pour les entreprises. Le Conseil Régional le fait ;
- Mieux diffuser l'information sur les dispositifs existants dans les entreprises.

#### **Optimiser la visibilité du territoire :**

- Renforcer le Réseau de Développement Technologique (RDT) au service des entreprises innovantes ;
- Développer le marketing territorial pour renforcer l'attractivité du territoire ;
- Renforcer la collaboration entre organismes de financements publics et privés.

#### **Mettre en place une gouvernance :**

- Mise en place d'une gouvernance, Comité d'Orientation Stratégique (COS), Comité stratégique, Comité opérationnel, tableaux de bord, et recrutement d'un Secrétaire Général.

### ***IV.4 GOUVERNANCE STRATÉGIQUE***

En mars 2010, Midi-Pyrénées a été la première région française à recruter le Secrétaire Général de la SRI pour travailler sur la gouvernance et la mise en œuvre du Plan d'actions. Sous co-tutelle de l'Etat et du Conseil Régional Midi-Pyrénées, il est situé dans les locaux de MPI et dispose d'un budget de 30 K€ pour assurer l'animation du dispositif.<sup>42</sup>

La gouvernance est assurée par un Comité stratégique dont le premier s'est tenu le 13 juillet 2010, et un Comité opérationnel qui s'est tenu le 14 juin 2010.

Dix sept acteurs institutionnels de l'innovation en Midi-Pyrénées ont donc signé le 13 juillet 2010, la Charte de gouvernance pour 3 ans. Il s'agit de l'Etat, du Conseil Régional, de MPI, MPE, la CRCI, l'incubateur, les 4 pôles de compétitivité : Aérospace Valley, Cancer Bio-Santé, Agrimip Innovation, eau ; OSEO, CNES, CNRS, INRA, INSERM, et ONERA. Tous sont membres des Comités Stratégique et Opérationnel.

S'appuyant sur un comité opérationnel qui se réunit chaque trimestre, le comité stratégique qui se réunit une fois par an, mobilise ponctuellement par lettre de mission des groupes de travail prospectifs. Deux lettres de mission ont été envoyées en juillet, les conclusions sont attendues pour février 2011.<sup>43</sup>

« Monsieur Daniel BENCHIMOL, PDG d'Eurogiciel, s'est vu confier l'élaboration de propositions pour structurer la filière TIC, définir les technologies prioritaires, prévoir un mode d'organisation (type grappe ou cluster par exemple). Un des enjeux est de diversifier l'offre régionale très dépendante de l'aéronautique et du spatial. Monsieur Marc VIVALDI, enseignant à la Toulouse School of Economics (UT1) et Monsieur Pierre DENY ancien PDG de Boostec ont reçu une lettre de mission ayant pour sujet : comment mieux prendre en compte l'accès au marché des PME innovantes dans les modes de soutien public ? ».<sup>44</sup>

Deux autres lettres de mission devraient être envoyées en septembre au sujet de l'optimisation de la visibilité du territoire (renforcer le réseau de diffusion, marketing territorial)...

<sup>42</sup> La Gazette du Midi, du 19 au 25 juillet 2010 p.7

<sup>43</sup> La Gazette du Midi, du 19 au 25 juillet 2010 p.7

<sup>44</sup> Magazine économique entreprises Midi-Pyrénées du Medef Midi-Pyrénées août-septembre 2010, p.6

Outre ces réflexions prospectives, trois autres actions devraient rapidement être mises en place, il s'agit d'un site internet, d'une bannière commune « innover en Midi-Pyrénées », et d'une aide à la structuration de la gouvernance du nouveau pôle « eau ».

Au regard de la gouvernance, le CESER est membre du Comité de Suivi du Programme Européen « Compétitivité régionale et emploi » mais il est également un des seul CESER à être membre du Comité de programmation qui attribue les subventions européennes aux projets, notamment ceux relevant de la SRI (Axes 1 et 2 du Programme).

**Lors du dernier Comité de Suivi du 30 juin 2010, le CESER a demandé à être formellement associé à la gouvernance de la SRI. Toutefois, bien que cette demande ait été jugée « justifiée et recevable » à la fois par la Commission Européenne, par l'Etat, et par le Conseil Régional présents en séance, le CESER n'a toujours pas été associé.**



## V PROPOSITIONS

### 1 : Améliorer l'efficacité du dispositif régional de soutien à l'innovation

L'innovation, formidable levier de croissance, est au cœur des politiques économiques et de l'emploi.

**A l'exemple d'autres régions françaises et européennes**, il est temps de proposer le regroupement des structures agissant en matière de développement économique, d'innovation, de financement. La fusion des structures existantes est nécessaire pour faire des économies dans les coûts de fonctionnement et surtout pour permettre une plus grande efficacité d'action.

C'est pourquoi le CESER propose la création d'une Agence Régionale de l'Innovation et du Développement Economique Durable, en fusionnant MPE et MPI, et en y associant l'incubateur.

### 2 : Faciliter l'accès aux dispositifs d'aides à l'innovation, notamment pour les PME/PMI

Sur les 15 000 PME/PMI recensées en Midi Pyrénées, seule une poignée d'entre elles a utilisé le système d'aides à l'innovation proposé par les organismes publics. Le nombre important des structures de renseignement et la complexité des dossiers à remplir font que la majorité des chefs de PME/PMI renonce à se lancer dans une démarche lourde sur le plan administratif.

Le CESER propose au Conseil Régional la constitution de « chefs de projets innovation », interlocuteurs uniques des entreprises pour les demandes d'aides à l'innovation. Ces « chefs de projets innovation », en lien avec les structures régionales pour l'innovation, accompagneraient les entreprises et notamment les PME/PMI dans la globalité de leur démarche :

- Prospection et sensibilisation des PME à l'innovation et aide à la formalisation des questions ;
- Elaboration de leurs dossiers de demande d'aides ;
- Recherche de compétences.

Les chefs d'entreprises n'auraient qu'un interlocuteur, et gagneraient ainsi en simplicité administrative et rapidité d'instruction.

### 3 : Raccourcir les délais d'instruction

Tous les décideurs qui veulent favoriser l'innovation doivent prendre en compte l'importance, notamment pour les PME, de la réactivité (facteur temps) et du besoin de disponibilité des fonds pour engager les actions d'innovation.

Il est indispensable que le délai d'instruction des dossiers soit le plus court possible et que les aides obtenues soient versées rapidement après les décisions.

### 4 : Mettre en place des indicateurs régionaux

Les brevets sont des indicateurs connus de l'innovation. Il faudrait en mesurer d'autres, par exemple, les revenus de licences, le nombre d'entreprises innovantes créées et le nombre d'emplois générés, l'insertion des doctorants dans nos entreprises régionales ...

## **5 : Innovation et développement durable**

Le CESER demande au Conseil Régional d'intégrer, lors de l'examen des projets, les critères d'éco-conditionnalité et plus largement des critères prenant en compte une approche intégrée du développement durable.

## **6 : Renforcer l'Incubateur Midi-Pyrénées**

Renforcer l'incubateur Midi-Pyrénées pour permettre des améliorations dans trois domaines

- en amont : détection, évaluation,
- pendant l'incubation: accompagnement plus actif,
- en aval : post incubation, en lui donnant les moyens d'accompagner plus longtemps les projets sortis de l'incubateur.

## **7 : Fonds d'amorçage**

Le Conseil Régional devrait prendre l'initiative de doter la région d'un nouveau fonds d'amorçage ambitieux pour contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises innovantes.

## **8 : Bourse à idées de l'innovation**

Créer une bourse à idées de l'innovation, sous forme de site internet, permettant :

- aux chercheurs et entrepreneurs de rechercher des partenariats,
- aux porteurs d'idées qui le souhaitent, sous réserve de confidentialité, de porter à connaissance les idées qui ne demandent qu'à se transformer en projet d'entreprise.

## **9 : Concrétiser les innovations**

Une innovation réussie donne lieu à la mise en application d'un nouveau produit ou d'un nouveau service. Mais les innovateurs ne sont pas forcément des industriels ou des entrepreneurs.

Le Conseil Régional devrait être l'initiateur d'une rencontre professionnelle sur le thème de l'innovation, mettant en relation les porteurs d'idées et les entrepreneurs intéressés à l'occasion d'une manifestation type salon annuel ou bi-annuel.

## **10 : Faciliter l'essaimage**

Les innovateurs ne sont pas forcément des chercheurs ou des industriels, tout salarié d'entreprise peut avoir un projet innovant.

Le CESER propose au Conseil Régional de sensibiliser dirigeants d'entreprises et salariés sur l'intérêt de l'essaimage, et faciliter sa mise en œuvre en liaison avec l'Agence Régionale de l'Innovation et du Développement Economique Durable.

## **11 : Mettre en place des forums régionaux sur l'innovation sociale**

Le Conseil Régional devrait être à l'initiative de rencontres ou forums régionaux, réunissant les acteurs sociaux des entreprises du territoire régional. Il pourrait y être notamment débattus : des retours d'expériences et des projets territoriaux d'innovation sociale en entreprises, tels que les Comités d'Etablissement inter-entreprises, les Comités Hygiène

Sécurité et Condition de Travail (CHSCT) de site, la sécurisation des parcours professionnels, ...

## **12 : Ajouter des compétences « innovation sociale et sociétale »**

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pourrait ajouter les compétences « Innovation sociale et innovation sociétale » à la Commission en charge de l'emploi, de l'innovation et du développement économique.

## **13 : Promouvoir un espace de dialogue**

Favoriser la mise en place de Commissions Paritaires Locales (CPL) de niveau régional traitant de l'innovation sociale.

## **14 : A voir une SATT Régionale performante**

Dans le cadre du Grand Emprunt (appelé aussi Investissements d'Avenir), le PRES « Université de Toulouse » porte un projet de création d'une SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies).

Le CESER recommande que tous les acteurs concernés participent à la conception de ce nouvel outil, et qu'il permette de réduire le nombre de structures ayant des missions identiques ou très proches (par exemple: SAIC, AVAMIP, départements valorisation du PRES et des établissements d'enseignement supérieur, ...).

## **15 : Formation initiale et continue pour l'innovation**

Avoir la culture de l'innovation apparaît comme un élément indispensable pour la promouvoir ou simplement la comprendre.

Le CESER propose de créer les conditions de cette promotion, dans le système éducatif initial et la formation continue :

- **Pour les lycées et les Centres de formation d'apprentis**, proposer des aides régionales aux structures innovantes pour organiser des stages d'accueil de lycéens ou d'apprentis. Ces structures pourraient déposer un dossier de demande d'agrément de leur proposition.
- **Dans l'enseignement supérieur**, la culture de l'innovation y compris sociale et sociétale doit être incluse dans la formation initiale et continue comprenant notamment une initiation à des sujets tels que la création d'entreprises, la propriété intellectuelle et industrielle.

Le CESER recommande une meilleure visibilité de l'ensemble des formations existantes relatives au management de l'innovation. A l'initiative du PRES « Université de Toulouse » le dispositif pourrait évoluer si besoin vers une offre plus complète et cohérente.

- **Dans la formation continue**, organiser des stages ayant pour thème «l'innovation» destinés aux salariés et aux chefs d'entreprises, en utilisant des établissements ou des entreprises référents. Ces formations en accord avec les partenaires sociaux pourraient être aidées par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).
- **Pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, il conviendrait de valoriser le thème de l'innovation contenu dans les dossiers présentés.

## **16 : Lieu de concertation**

Le CESER souhaite que les pouvoirs publics décident la création d'un espace régional de concertation concernant le développement de technologies faisant l'objet de controverse (nanotechnologies, génétique, énergie ...) et concernant particulièrement Midi-Pyrénées, dans l'esprit de celui qui a prévalu en son temps à celui de la création de l'ORDIMIP et permettant de la même manière d'associer les diverses parties prenantes.

## **17 : Gouvernance de la SRI**

Le CESER Midi-Pyrénées qui représente la société civile dans ses composantes économiques, sociales et environnementales, demande à nouveau à être associé à la gouvernance de la SRI.

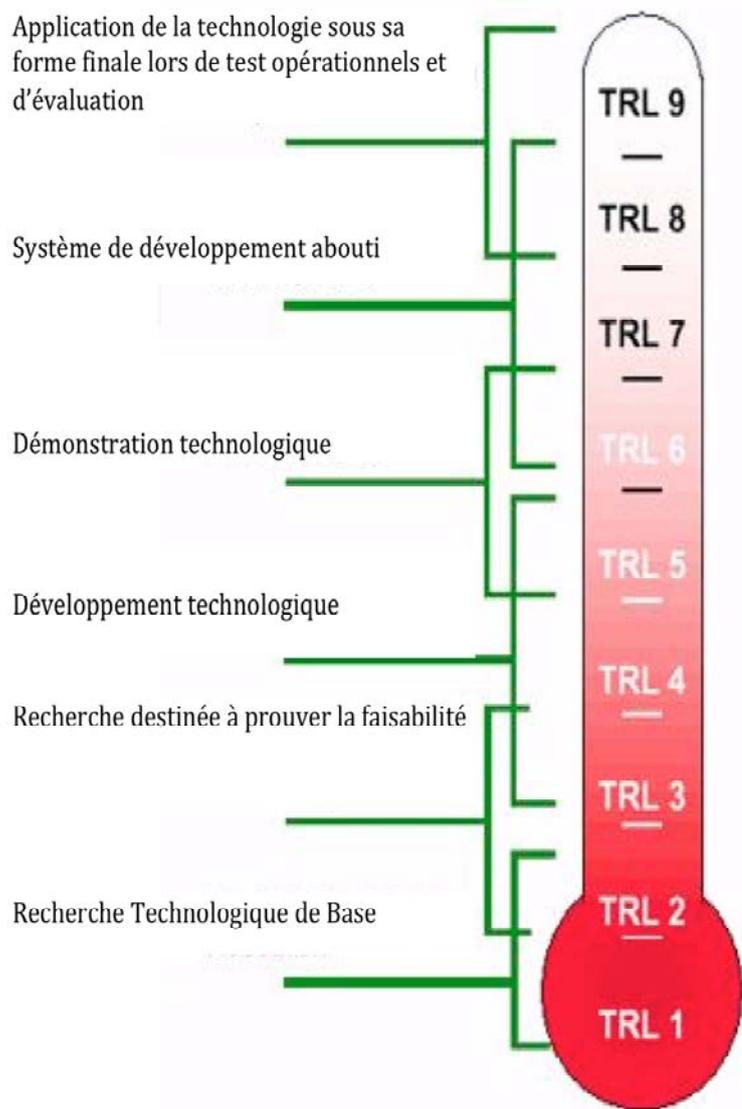
# **ANNEXES**



## ANNEXE 1 : Échelle TRL<sup>45</sup>

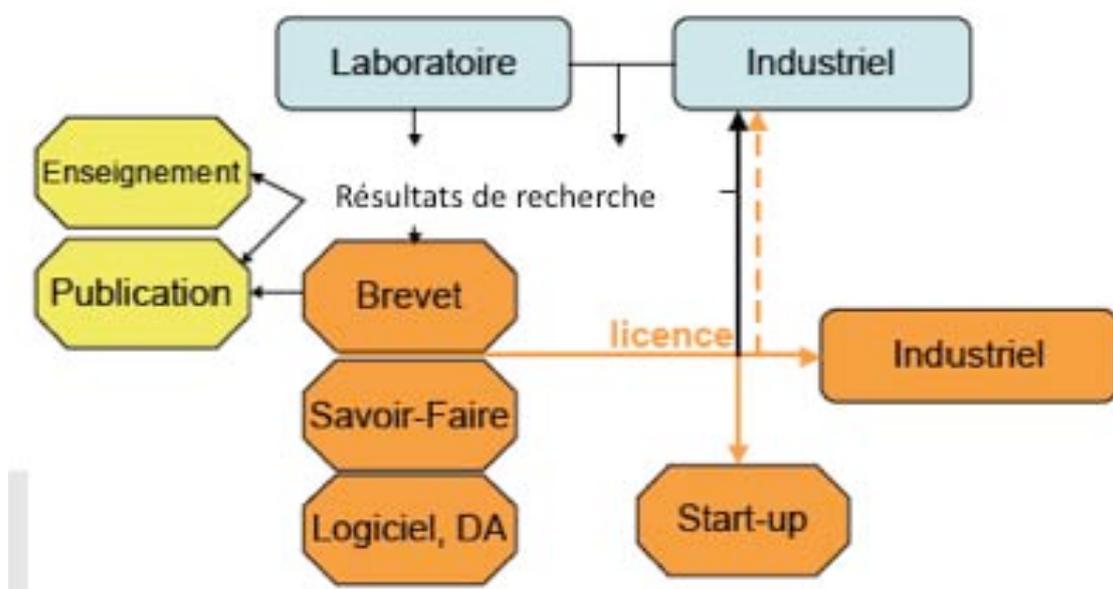
TRL/Niveau de maturité technologique	Description
1. Principe de base observés et rapportés	Plus bas niveau de maturité technologique. La recherche scientifique commence à se traduire en recherche appliquée et développement. Les exemples peuvent inclure des études papiers des propriétés de base d'une technologie.
2. Concepts et/ou applications de la technologie formulés	L'invention débute. Une fois les principes de base observés, les applications pratiques peuvent être inventées. L'application est spéculative et il n'y a aucune preuve ou analyse détaillée pour étayer cette hypothèse. Les exemples sont toujours limités à des études papier.
3. Fonction critique analysée et expérimentée et/ou preuve caractéristique du concept	Une recherche et développement actif est initiée. Ceci inclut des études analytiques et des études en laboratoire afin de valider physiquement les prévisions analytiques des éléments séparés de la technologie. Les exemples incluent des composants qui ne sont pas encore intégrés ou représentatifs.
4. Validation en laboratoire du composant et/ou de l'artefact produit	Les composants technologiques de base sont intégrés afin d'établir que toutes les parties fonctionnent ensemble. 'est une « basse fidélité » comparée au système final éventuel. Les exemples incluent l'intégration « ad hoc » du matériel en laboratoire.
5. Validation dans un environnement significatif du composant et/ou de l'artefact produit	La fidélité de la technologie s'accroît significativement. Les composants technologiques basiques sont intégrés avec des éléments raisonnablement réalistes afin que la technologie soit testée dans un environnement simulé. Les exemples incluent l'intégration « haute fidélité » en laboratoire des composants.
6. Démonstration du modèle système/sous-système ou du prototype dans un environnement significatif	Le modèle ou le système prototype représentatif (bien au-delà de l'artefact testé en TRL5) est testé dans un environnement significatif. Il représente une avancée majeure dans la maturité démontrée d'une technologie. Les exemples incluent le test d'un prototype dans un laboratoire « haute fidélité » ou dans un environnement opérationnel simulé.
7. Démonstration du système prototype en environnement opérationnel	Prototype dans un système planifié (ou sur le point de l'être). Représente une avancée majeure par rapport à TRL6, nécessitant la démonstration d'un système prototype dans un environnement opérationnel, tel qu'un avion, véhicule... Les exemples incluent le test du prototype sur un avion d'essai.
8. Système actuel complet et vol de qualification à travers des tests et des démonstrations	La preuve a été apportée que la technologie fonctionne sous sa forme finale et avec les conditions attendues. Dans la plupart des cas, cette TRL représente la fin du développement de vrais systèmes. Les exemples incluent des tests de développement et l'évaluation du système afin de déterminer s'il respecte les spécifications du design.
9. Système actuel prouvé à travers des opérations / missions réussies	Application actuelle de la technologie sous sa forme finale et en conditions de mission, semblables à celles rencontrées lors de tests opérationnels et d'évaluation. Dans tous les cas, c'est la fin des derniers aspects de corrections de problèmes (bug fixing) du développement de vrais systèmes. Les exemples incluent l'utilisation du système sous conditions de mission opérationnelle.

<sup>45</sup> Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Transfert\\_de\\_la\\_recherche](http://fr.wikipedia.org/wiki/Transfert_de_la_recherche)



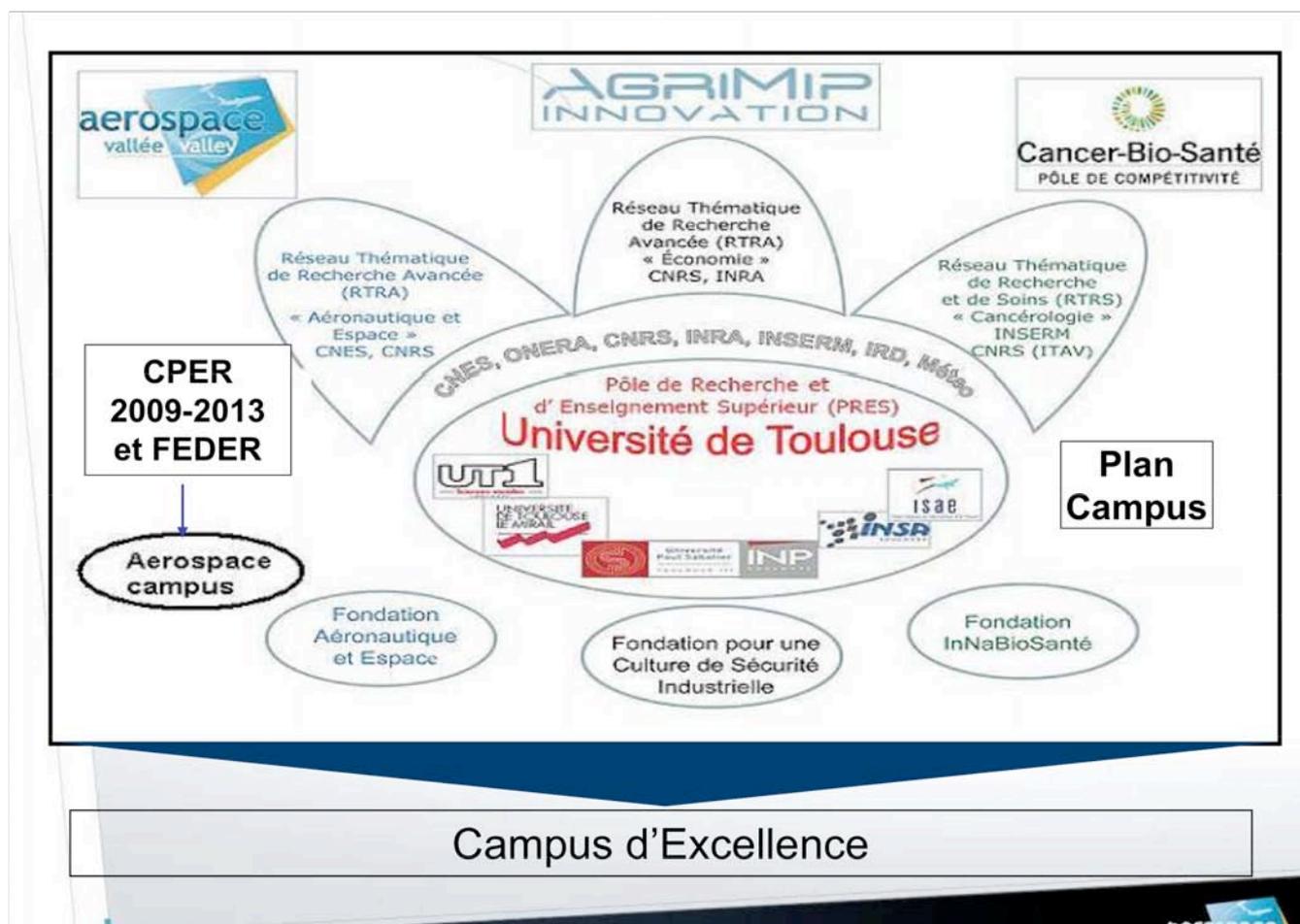
## ANNEXE 2 : Valorisation de la recherche

### Valorisation de la recherche Valeur ajoutée / "Commercialization"



Source : Extrait de l'audition de Christophe HAUNOLD, Directeur du Département valorisation du PRES, le 1<sup>er</sup> juillet 2010

## ANNEXE 3 : Midi-Pyrénées « Un Campus d'Excellence »



Source : Extrait de l'audition de Jean-Marc THOMAS, Président d'Aerospace Valley, le 11 mars 2010.

## ANNEXE 4 : Les partenaires de l'incubateur Midi-Pyrénées



les partenaires

**Les partenaires financiers**  
Le Conseil Régional Midi-Pyrénées (et Feder)  
Le Ministère de la Recherche  
Les collectivités locales (conseils généraux, communautés d'agglomération)  
Industriels : Pierre Fabre, Thales Alenia Space  
+ Remboursements des sociétés sorties

**Les partenaires scientifiques**  
Tous les organismes de recherche (CNES, ONERA, INRA, INSERM, CNRS)  
Toutes les universités (UPS, UT1, INPT, Mirail)  
Toutes les écoles d'ingénieurs (INSA, ISAE, ENAC, ESAP, ICAM) et l'ESC

**Les partenaires institutionnels et privés**  
OSEO, DRIRE, Chambres Consulaires, Groupe IRDI,  
MPE, Réseau des Pépinières, Inter-CRITT,  
Pierre Fabre, Sanofi-Aventis, Airbus, France Télécom, EDF,  
Groupe MORNAY, Thalès Alenia Space, Banques Populaires

© Incubateur Midi-Pyrénées

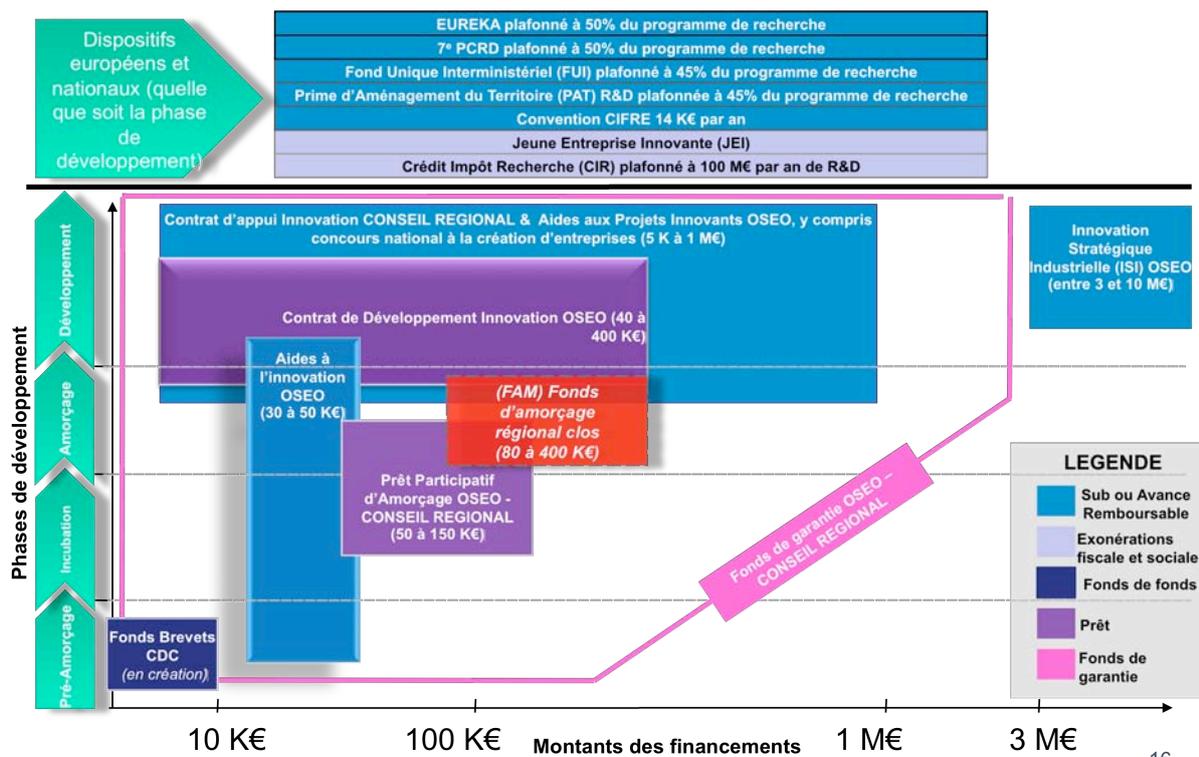
CESR Midi-Pyrénées - 11 février 2010

3

Source : Extrait de l'audition de Pierre REQUIER, Président de l'incubateur, le 11 février 2010

## ANNEXE 5 : Un dispositif de financement très complet

### Un dispositif de financement très complet, sauf sur l'amorçage



Source : Extrait de l'audition de Pierre BENAÏM, Secrétaire Général de la SRI, le 08 juillet 2010

## **ANNEXE 6<sup>46</sup> : Stratégie Régionale de l'Innovation de la Région Midi-Pyrénées**

*La Stratégie Régionale de l'innovation est le fruit d'une ambition partagée entre l'Etat et la Région, sous l'impulsion de la Commission Européenne.*

La Région Midi-Pyrénées compte 16 000 entreprises de plus de 10 salariés, dont de grandes entreprises internationales, qui peuvent s'appuyer sur un potentiel universitaire et de recherche de tout premier plan, et connaît sur le moyen terme un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale.

C'est également l'une des rares régions à répondre aux critères de la stratégie de Lisbonne, avec un investissement dans les activités de R&D supérieur à 3% du PIB régional (4,1%) et 2/3 des effectifs de R&D issus du secteur privé.

A l'image des autres régions françaises, Midi-Pyrénées fait face aux enjeux de l'ouverture internationale des marchés, de la concurrence mondiale et de la crise actuelle, qui sont des facteurs qui obligent les entreprises régionales à s'adapter continuellement et à encore mieux maîtriser les processus d'innovation, pour rester compétitives sur leurs marchés.

Le processus d'innovation s'est considérablement complexifié ces dernières années, notamment avec le raccourcissement du cycle de vie des innovations et la nécessité croissante de réaliser des croisements scientifiques et technologiques pour faire apparaître des innovations de rupture.

Dans ce contexte, les PME, comme les grandes entreprises, ne maîtrisent plus l'ensemble des connaissances et des savoirs faire nécessaires au maintien de leur compétitivité. Elles doivent s'ouvrir sur leur environnement et multiplier les partenariats entre elles et avec la recherche publique.

L'Etat et la Région se positionnent résolument comme des partenaires de l'innovation et veulent doter la région Midi-Pyrénées et l'ensemble de ses acteurs, d'une Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI).

Ce document de référence en matière de politique d'innovation vise à rendre cohérentes et à renforcer l'ensemble des interventions régionales en matière de soutien à l'innovation. Il correspond également à une exigence forte de la Commission européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et de sa traduction au niveau des Programmes opérationnels régionaux, qui encadrent l'attribution des fonds FEDER 2007-2013.

***L'élaboration de la Stratégie Régionale de l'Innovation s'inscrit dans un processus participatif entamé depuis juillet 2008***

L'élaboration de Stratégie Régionale de l'Innovation s'est faite dans un cadre partenarial avec les acteurs régionaux grâce à la mise en place d'une gouvernance pour piloter les travaux (le Comité d'Orientation Stratégique élargi), et d'un processus participatif qui s'est concrétisé par des groupes de travail et de nombreux entretiens individuels.

Ce travail a été marqué par trois temps forts une première phase de travail (sept. 2008 - fév. 2009) a été consacrée à la réalisation d'une étude de positionnement de Midi-Pyrénées au sein des régions européennes et détecter des bonnes pratiques, en particulier en matière de gouvernance de l'innovation. En parallèle, un diagnostic a été formalisé sur le besoin en innovation des entreprises (avec un focus important sur les PME) au sein des filières clés en région.

Une deuxième phase (fév. 2009 - juin 2009) a été centrée sur la réalisation du diagnostic général et la définition de la stratégie. Elle a également permis d'élaborer les pistes d'action avec les acteurs régionaux, ainsi que le mode de gouvernance de la SRI.

**La présente note de synthèse résume les éléments clés de la Stratégie Régionale de l'Innovation.**

---

<sup>46</sup> Note de synthèse SRI Midi-Pyrénées version du 18 juin 2009, de l'Etat, de la Région, de MPI, d'OSEO, avec le soutien de l'Europe.

Après avoir rappelé les principales caractéristiques de l'innovation en région, un focus est fait sur les enjeux et les principaux défis auxquels est confrontée la région à cinq ans. La stratégie, le plan, d'actions et les modes de gouvernance qui en découlent, sont ensuite exposés.

## **SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DU SYSTÈME REGIONAL D'INNOVATION**

La région Midi-Pyrénées connaît un dynamisme important en matière d'innovation, principalement porté à ce jour par de grands laboratoires publics et de grands groupes issus de secteurs d'activité à forte intensité technologique comme l'aérospatial ou la santé. Il se matérialise également par plusieurs initiatives structurantes prises par l'Etat et la Région, comme la création du troisième pôle de compétitivité Agrimip Innovation dans le secteur des IAA, la constitution d'un campus dédié aux activités aérospatiales (Aerospace Campus), ou encore du *Canceropôle* (Toulouse Cancer Campus).

L'élaboration de la Stratégie Régionale de l'Innovation est l'opportunité pour l'Etat et la Région d'accroître ce dynamisme et de le diffuser plus largement au sein du tissu économique et sur l'ensemble du territoire régional. Cette démarche se révèle d'autant plus cruciale que, dans le contexte actuel de crise, les entreprises ont tendance à reporter leurs investissements de R&D, alors même que l'innovation est l'une des clés majeures pour rester compétitif dans un environnement concurrentiel qui s'est durci, notamment sur les secteurs sur lesquels la région a bâti sa réussite économique aéronautique, espace, biotechnologies, ...

Le diagnostic du système régional de l'innovation s'organise autour de 10 points saillants, qui caractérisent le potentiel de recherche et les partenariats technologiques, le potentiel et les besoins d'innovation des entreprises régionales et la performance de l'écosystème régional de l'innovation.

**La région Midi-Pyrénées dispose de l'un des tout premiers potentiels de recherche publique et privée,** caractérisé par un investissement dans la recherche et le développement comparé au PIB qui la place au 1<sup>er</sup> rang national, et par un nombre d'effectifs dédié à la R&D important (24244 ETP en 2006, 4<sup>ème</sup> rang national et 16<sup>ème</sup> européen) et en croissance (+4,5% par an en moyenne depuis 2001).

Le potentiel de R&D privé est particulièrement significatif, avec 60% des effectifs au total (ce qui en fait une des rares régions à être conforme aux objectifs de Lisbonne) et un CIR (78,4 M€ en 2007) qui place la région au 4<sup>ème</sup> rang national. Il est porté par de grands acteurs comme EADS-Airbus, SANOFI Recherche, Alcatel-Alenia Space, Pierre Fabre, etc. Dans le domaine public, la région est reconnue pour l'excellence de sa recherche autour de laboratoires qui font référence au niveau international, dont quatre structures labellisées Carnot (LAAS, CIRIMAT, ONERA-ISA, Ecole des Mines d'Albi), ainsi que 2 RTRA et 1 RTRS.

Cependant ce potentiel de recherche semble nettement sous-utilisé par les PME et son impact global sur l'économie régionale gagnerait à être optimisé. Le poids économique de la région semble en effet légèrement en retrait par rapport à ses performances sur le plan de la recherche : elle occupe le 8<sup>ème</sup> rang national seulement pour le PIB en 2007 et le 49<sup>ème</sup> rang des régions européennes.

La Région dispose d'un dispositif de soutien à l'innovation, qui couvre toute la chaîne de l'innovation. En amont, de nombreuses structures contribuent à la valorisation de la recherche (cellules de valorisation, AVAMIP pour la maturation, laboratoires mixtes, ...). Le dispositif est particulièrement performant sur sa partie aval, avec trois pôles de compétitivité de tout premier plan et des clusters technologiques qui assurent une diffusion de l'innovation dans le territoire. L'Agence Régionale de l'Innovation - Midi-Pyrénées Innovation - mène un travail actif de sensibilisation, conseil et diffusion de l'innovation en faveur des PME. Enfin le dispositif de transfert de technologie possède une bonne couverture sectorielle et territoriale.

En matière de financement de l'innovation, les entreprises régionales bénéficient d'une offre étoffée et adaptée à tous les stades de leur cycle de vie. Un effort particulier doit cependant être entrepris pour renforcer les besoins en amorçage en région.

Cette diversité d'acteurs permet de répondre à des besoins d'entreprises de différents niveaux, mais elle rend peu lisible le paysage de l'offre de soutien à l'innovation. Par ailleurs, la multitude des portes d'entrée en matière de valorisation (cellules de valorisation régionales et SAIC, Département Valorisation du PRES, structures de valorisation nationales des EPIC et EPST) limite les synergies qui pourraient exister en matière d'acquisition d'outils et de compétences pointues, par exemple, en gestion de la PI encore en marketing technologique, ...

La région Midi-Pyrénées se démarque au niveau national par son dynamisme en matière de partenariats

technologiques. Ils représentent près de 4% du budget de la recherche publique. Par ailleurs, 14,2M€ de fonds ANR ont été consacrés à des projets collaboratifs au travers des pôles de compétitivité et la région est au 3<sup>ème</sup> rang national pour le nombre de convention CIFRE. Enfin, une bonne dynamique d'innovation collaborative entre les entreprises régionales se développe, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité et des clusters, des laboratoires mixtes (Free Scale, LAAS, CNRS, Pierre Fabre), mais également grâce à l'action de Midi-Pyrénées Innovation.

Cependant ces partenariats concernent essentiellement les grands groupes et quelques PME innovantes des secteurs à forte intensité technologique. Une grande majorité de PME régionales sont globalement peu ouvertes sur leur écosystème en matière d'innovation surtout dans des secteurs d'activité plus traditionnels comme la mécanique ou l'agroalimentaire.

Par ailleurs, malgré des signes récents très encourageants, les résultats de la valorisation de la recherche publique sont encore en deçà du potentiel existant, en particulier sur la création d'entreprises innovantes (8<sup>ème</sup> rang national). Depuis sa création en 2000, l'Incubateur d'entreprises innovantes de Midi-Pyrénées connaît une activité cyclique et en baisse depuis 2005.

Ce sont tout de même 60 entreprises, qui ont été créées (sur 120 projets accompagnés) générant la création de plus de 500 emplois. La nette augmentation des projets accompagnés en 2007 laisse espérer une reprise du nombre de créations d'entreprise pour la période 2008-2009. De même, le nombre des établissements disposant du statut de jeune entreprise innovante est également en forte progression sur la période.

Par ailleurs, comme dans de nombreuses régions françaises, l'organisation de la valorisation de la R&D publique ne permet pas de décliner une politique efficace de marketing des innovations en provenance des laboratoires publics. La constitution du département de valorisation du PRES constitue une première étape pour donner aux établissements la capacité de se doter des moyens et des savoir-faire afférents en la matière.

L'excellence de la formation initiale et notamment de l'enseignement supérieur, qui forment les compétences des chercheurs et des entreprises innovantes de demain, sont une force pour entretenir le dynamisme régional en matière d'innovation. La région Midi-Pyrénées est en effet l'une des premières régions universitaires de France. Ses formations supérieures sont reconnues aux plans national et international.

Cependant on note bien souvent, au sein des PME régionales, un manque de compétences pour accéder à l'innovation et maîtriser la gestion de projet innovant. Cette faiblesse s'explique en partie par une certaine prudence dans l'embauche de jeunes issus de formations supérieures, ainsi qu'une faible utilisation des dispositifs de formation et du conseil privé.

La sensibilisation et la formation à l'innovation semblent néanmoins se développer en région avec la mise en place au sein des écoles (EMAC, INSA, INPT) de modules de formation dédiés à l'entrepreneuriat et au management de projets innovants. Ces actions de formation mériteraient sans doute d'être étendues aux doctorants, peu formés aujourd'hui aux problématiques de gestion d'entreprises innovantes.

Par ailleurs, en lien avec la Région, les pôles de compétitivité Aerospace Valley et Cancer Bio Santé travaillent à la mise en place d'un outil sectoriel sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Le tissu économique régional s'inscrit dans un environnement plutôt performant en matière d'innovation, à travers de nombreux projets structurants comme Aerospace Campus, le Cancéropôle, Nanolnnov ou l'Agrobiopôle. L'Etat et la Région investissent fortement pour renforcer l'excellence scientifique et le potentiel d'innovation de la métropole Toulousaine.

En parallèle, ils sont également attentifs au développement équilibré du territoire, fondé notamment sur l'émergence de pôles d'excellence locaux tels que la Mecanic Vallée et le Mécanopole de Nogaro (en lien avec le plan ADER qui cible les PME sous-traitantes de la filière aéronautique) ; le pôle d'excellence Albigeois qui prévoit le développement d'un Parc Technopolitain de 44 ha destiné à accueillir les entreprises technologiques innovantes ; les technopoles de Castres-Mazamet et de Tarbes ou encore le développement de clusters technologiques spécialisés comme le cluster Textiles Techniques ou Bâtiment Econome...

La diversité des besoins d'innovation des entreprises dépend de leur degré de maturité face à l'innovation. La Région compte 16 000 entreprises de plus de 10 salariés (dont 1 117 de plus de 100 salariés). Le budget de la R&D privée provient pour plus des trois quart des entreprises de 1000 salariés et plus. Le poids des grandes entreprises est nettement plus fort en Midi-Pyrénées qu'en moyenne nationale (65%).

Par ailleurs, d'après OSEO, seulement 4% des PME innovantes françaises en 2007 sont situées en région Midi-Pyrénées, ce qui place la région au 7<sup>ème</sup> rang national ex-æquo avec les régions Languedoc-Roussillon et Bretagne. D'après Midi-Pyrénées Innovation, la région dispose en effet d'une base de 200 à 300 PME innovantes ou « gazelles » proposant de façon autonome une offre à fort contenu technologique (AKKA, ACTIA, ... ) et compte environ 80 start up très innovantes, en provenance de la recherche. Ces PME innovantes ont un bon niveau de partenariat avec les laboratoires publics, puisqu'elles sous-traitent 1,8% de leur budget de R&D au secteur public, ce qui est le plus fort taux national (INSEE, 2009). Leurs besoins pour se développer concernent donc essentiellement leur financement et leur déploiement sur les marchés internationaux, tout particulièrement en temps de crise.

Enfin, vu leur importance en nombre, les PME non innovantes constituent un enjeu économique central pour la région. L'élargissement du cercle des PME innovantes est l'une des conditions de la croissance régionale durable. Il passe entre autres par des actions de sensibilisation à l'innovation à destination de ces PME et par un apport en compétences et en financement pour soutenir leur effort de développement.

La région dispose d'une très bonne insertion dans les réseaux européens de la recherche et de l'innovation, notamment sur la thématique aérospatiale via l'appartenance aux réseaux NEREUS (23 régions) et ERA-NET (participation au programme de recherche lié aux micro et nano-technologies, MNT-ERANET). L'installation en région du siège de la concession Galileo en est la preuve la plus frappante.

Hors de la thématique spatiale, d'autres partenariats européens et internationaux structurants sont engagés via les laboratoires associés du CNRS par exemple ou dans le cadre de l'Euro-région (Languedoc-Roussillon-Catalogne-Iles Baléares).

Cependant la participation des entreprises et notamment des PME aux projets européens de type R&D apparaît légèrement en retrait (245 participations de laboratoires à des projets dans le cadre du 6<sup>ème</sup> PCRD), par rapport à une région comme la Bretagne par exemple où l'on a dénombré 374 participations de laboratoires.

- L'analyse du potentiel d'innovation du tissu économique régional a permis de dégager une typologie de filières faisant état de besoins et d'enjeux différenciés en matière d'innovation. Les secteurs d'activité historiques que sont les industries aéronautique & spatiales et la filière aéro-structures et matériaux ont la capacité à tirer l'innovation en région, pour peu que les collaborations industrie/recherche soient davantage développées et que les acteurs de la filière s'ouvrent à de nouveaux espaces de marché sur des segments porteurs (nanotechnologies) ou en instaurant des croisements avec d'autres domaines, comme la santé ou le textile (textiles techniques).
- Les filières ancrées dans le territoire et très innovantes (bio-santé, systèmes embarqués, TIC), qui reposent notamment sur le dynamisme des *start up*, ont besoin d'accroître leur base de PME innovantes et de soutenir la croissance de ces PME à fort potentiel, pour les aider à rester compétitives dans un contexte européen et mondial très concurrentiel sur ces secteurs.
- D'autres filières plus traditionnelles comme l'agroalimentaire, doivent développer leur capacité d'innovation, notamment par l'instauration de dynamiques transversales avec d'autres filières comme la santé, dans le cadre du nouveau pôle de compétitivité Agrimip Innovation et des clusters technologiques se fédérant autour d'innovations marché sur les thèmes « alimentation et plaisir » ou « bio-cosmétique... ».
- Enfin, sur certaines filières émergentes à fort enjeu d'innovation (éco-industrie), un positionnement régional reste à construire. L'enjeu est donc de structurer une offre privée autour des spécificités régionales, en développant les collaborations inter-entreprises et entreprises / recherche dans le cadre des clusters technologiques émergents (bâtiment économe, filtration, ...).

Enfin, sur le plan de son image et de son attractivité auprès de chercheurs ou d'entreprises innovantes, la région peut afficher une forte visibilité au niveau européen sur plusieurs thématiques comme l'aéronautique, l'espace, la météorologie, ... Cette visibilité est renforcée par la présence de leaders reconnus au plan international (Airbus) et l'instauration de partenariats européens structurants, comme le projet Galileo par exemple.

(Néanmoins, malgré les conditions de vie favorables qu'elle offre (environnement naturel, proximité de l'Espagne, ...), l'attractivité de la région Midi-Pyrénées auprès des étudiants et chercheurs étrangers n'est pas optimale, notamment au niveau des conditions d'accueil spécifiques à ces populations.

## **STRATEGIE ET PLAN D'ACTION**

Le croisement entre les grands défis auxquels doit faire face la région Midi-Pyrénées à court et moyen terme et les enseignements clés du diagnostic ont permis aux acteurs régionaux de bâtir une Stratégie Régionale de l'Innovation à la fois ambitieuse et réaliste. Ambitieuse dans la réponse qu'elle apporte aux défis économiques, sociaux et politiques qui sont les siens, afin de faire de la région Midi-Pyrénées, une région européenne innovante, dynamique, durablement prospère et plus équitable. Réaliste parce que fondée sur une juste appréhension des limites et des enjeux propres à son système d'innovation.

### **Les grands défis à cinq ans**

#### ***La sortie de crise***

Dans un contexte difficile de crise, la plupart des entreprises sont tentées de reporter leurs investissements en matière de R&D. Cela constitue un risque important, car l'innovation reste l'un des meilleurs moyens pour sortir de la crise « par le haut ». L'État et le Conseil Régional sont donc mobilisés pour renforcer leur appui à l'innovation en temps de crise et souhaitent marquer cet engagement par des mesures spécifiques et emblématiques.

Dans un contexte budgétaire qui risque lui aussi de pâtir de la crise, l'Etat et le Conseil Régional souhaitent renforcer l'effet de levier de leurs investissements et seront particulièrement attentifs à l'efficacité de l'action publique.

#### ***La croissance durable***

Sur un plan plus structurel, l'ouverture des économies européennes est à l'origine d'une nouvelle concurrence entre territoires et de la nécessité pour les économies développées de muter en incorporant des activités à plus forte valeur ajoutée avec d'avantage d'innovation, notamment en développant des partenariats avec d'autres territoires (pôles de compétitivité inter-régionaux comme *Aerospace Valley*). C'est la clef d'une croissance durable pour les entreprises régionales, notamment dans certains secteurs d'activité (aéronautique, IAA, santé ...).

#### ***L'ouverture Sur l'Europe et sur l'international***

La réussite de Midi-Pyrénées réside dans sa capacité à mobiliser des partenaires européens et internationaux pour porter des projets d'envergure, à la pointe de l'innovation. La présence de ses acteurs sur les plateformes technologiques européennes, au sein des Programmes Communs de Recherche et Développement, ou encore le développement à l'international de ses PME, sont autant d'enjeux auxquels l'Etat et la Région souhaitent faire face.

#### ***La cohésion territoriale et le développement des PME***

L'Etat et la Région en Midi-Pyrénées seront particulièrement attentifs à l'équilibre du territoire et au développement des PME, dans la lignée des nombreuses mesures déjà prises en ce sens: les clusters Mécanic vallée ou Textiles Techniques, le plan ADER qui cible les PME sous traitantes de la filière aéronautique, la création de Midi Pyrénées Innovation, la mise en place des pôles de compétitivité. De plus, le pôle de compétitivité Agrimip Innovation couvre une grande partie des PME en agroalimentaire sur la totalité du territoire régional.

Au-delà des défis à cinq ans, la stratégie régionale en faveur de l'innovation doit également tenir compte des enseignements clé du diagnostic, qui font ressortir des enjeux propres au système d'innovation de la région Midi-Pyrénées et des risques pour l'avenir.

## ***LES ENSEIGNEMENTS CLÉ DU DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX ASSOCIÉS POUR LE SYSTÈME D'INNOVATION RÉGIONAL***

Le premier enseignement du diagnostic est l'impact insuffisant du remarquable potentiel d'innovation présent dans les laboratoires publics et privés régionaux sur le territoire. Si Midi-Pyrénées est très bien placée en termes de partenariats technologiques publics / privés, ceux-ci restent insuffisamment utilisés par les PME régionales, en particulier dans les secteurs à intensité technologique moyenne. De plus, le potentiel de recherche privé présent dans les grands groupes n'a pas l'impact espéré sur le développement de PME innovantes, que ce soit par essaimage (création de spin off) ou par « diffusion », dans le cadre de partenariats privé-privé avec des PME existantes.

L'un des enjeux majeurs pour la Région est donc de mieux tirer parti du potentiel de recherche publique et privée en faveur du développement économique régional, en favorisant le décloisonnement (ou *innovation ouverte*). Il s'agit de créer un environnement, qui permette le croisement des compétences entre les acteurs du système régional d'innovation, pour permettre à chacun de s'appuyer sur les meilleures complémentarités possibles en lien avec leurs propres enjeux d'innovation. Le soutien aux pôles de compétitivité (Aerospace Vallée, Agrimp, CBS), aux clusters tels que Mécanic Vallée ou à des projets structurants comme NanoInnov ou l'Institut Clément Ader ont autant d'opportunités pour favoriser cette innovation ouverte.

Le 2<sup>ème</sup> enseignement majeur est la nécessité d'élargir le cercle des PME innovantes. Si la région Midi-Pyrénées peut être fière d'un certain nombre d'indicateurs d'innovation, qui la place au tout 1<sup>er</sup> rang des régions françaises, il n'en reste pas moins que la dynamique d'innovation est avant tout concentrée dans les grands groupes des secteurs d'activité à forte intensité technologique.

L'enjeu est donc d'être en capacité à identifier de nouvelles cibles de PME disposées à innover et à les accompagner de façon volontariste pour diffuser plus largement l'innovation dans le tissu économique. Cet accompagnement passe tout particulièrement par l'optimisation des dispositifs qui permettent de répondre à deux enjeux majeurs auxquels font face les PME pour innover: l'accès aux compétences et le financement.

Enfin le troisième enseignement porte sur l'optimisation du système régional d'innovation, représenté par les acteurs et structures de soutien à l'innovation en faveur des entreprises, des créateurs et des chercheurs. Midi-Pyrénées compte, de nombreux acteurs qui s'investissent sur l'ensemble du territoire et déploient de très nombreuses compétences. L'objectif est d'en mieux les coordonner et les valoriser pour accroître leur lisibilité et l'efficacité d'ensemble du système régional.

L'enjeu est donc d'utiliser toutes les opportunités (PRES par exemple) pour favoriser les coopérations entre les acteurs du système régional d'innovation, que ce soit dans les domaines du financement, de la valorisation de la recherche publique ou encore de la sensibilisation auprès des PME.

### **Les trois axes de la Stratégie Régionale de l'Innovation en Midi-Pyrénées**

Convaincus que l'optimisation du système régional de l'innovation passe par l'élaboration d'une stratégie claire reposant sur des choix forts, l'Etat et le Conseil Régional, en concertation avec les acteurs régionaux, ont délibérément choisi d'orienter la Stratégie Régionale de l'Innovation autour de trois axes stratégiques, jugés structurants et prioritaires. Chacun repose sur des partis pris forts en matière d'innovation et sur des éléments de diagnostics précis.

#### **Axe 1**

Pour accroître l'impact du remarquable potentiel de recherche sur l'économie régionale et renforcer la culture de l'innovation, les acteurs régionaux se proposent de « *Renforcer la dynamique partenariale et miser sur la complémentarité des compétences entre les acteurs du système régional d'innovation* ».

#### **Axe 2**

Pour diffuser plus largement l'innovation dans le tissu économique et accroître le volume de PME innovantes, l'axe 2 vise à « *Soutenir la dynamique d'innovation des PME, en facilitant l'intégration de compétences humaines spécifiques et à travers un dispositif financier adapté* ».

#### **Axe 3**

Afin d'optimiser l'organisation des acteurs du soutien à l'innovation et l'efficacité de l'action publique, les partenaires régionaux ont intitulé l'axe 3 : « *Mieux s'organiser et s'outiller pour améliorer l'efficacité et l'efficacité du système régional de l'innovation* ».

### **Le plan d'actions**

Le plan d'action du SRI constitue un ensemble cohérent de réponses aux trois enjeux clés identifiés dans le diagnostic et déclinés en axes stratégiques.

Afin de renforcer l'impact, la cohérence et l'efficacité de leur action. L'État et le Conseil Régional ont décidé d'un commun accord de concentrer leurs efforts sur treize actions prioritaires.

Pour l'axe 1, « *Renforcer la dynamique partenariale et miser sur la complémentarité des compétences entre les acteurs du système régional d'innovation* », il s'agit des actions :

1. S'appuyer sur des dynamiques existantes (telles que les pôles de compétitivité, le Cancéropôle, l'Aerospace campus, l'Agrobiopôle, NANO Innov) pour développer l'approche système des projets innovants.
2. Sensibiliser les différents acteurs (chercheurs, entreprises) à la culture de l'innovation et à la propriété industrielle.
3. Favoriser tout dispositif facilitant les rencontres chercheurs-entreprises (PME, Grands Groupes), développer l'activité de conseil de chercheurs seniors en PME et favoriser le financement de projets d'innovation partenariaux courts et faciles à mettre en œuvre.
4. Renforcer la fonction de l'incubateur dans l'identification et le suivi des porteurs de projets, afin d'accroître la création d'entreprises innovantes issues des laboratoires de recherche, en instaurant notamment des binômes chercheurs/entrepreneurs

Pour l'axe 2, « *Soutenir la dynamique d'innovation des PME, en facilitant l'intégration de compétences spécifiques et à travers un dispositif financier adapté* », il s'agit des actions :

5. Communiquer sur les dispositifs d'aide existants (CIFRE, CIR, modules de formation) et mettre en place des aides simples et rapides pour faciliter l'accès ponctuel à des ressources externes.
6. Mettre en place un dispositif d'aide à l'intégration de compétences au sein de PME en volonté d'innovation, structures de type CORTECHS
7. Accompagner financièrement les entreprises dans les phases ante-crédation, création et remplacer le Fond d'Amorçage Midi-Pyrénées pour combler un manque dans la chaîne de financement.
8. Renforcer le rôle des plateformes d'Initiatives Locales en matière d'innovation, pour accroître le montant des financements à disposition des entreprises (prêts d'honneur, etc.)

Pour l'axe 3, « *Mieux s'organiser et s'outiller pour améliorer l'efficacité et l'efficience du système régional de l'innovation* ».

9. Mettre en place une gouvernance pérenne du système régional d'innovation, pour permettre un suivi et une amélioration en continu des orientations régionales en matière d'innovation.
10. Renforcer le réseau de diffusion technologique et améliorer la coordination des acteurs en matière d'organisation de manifestations technologiques
11. Développer un outil de communication globale et de marketing territorial national et international, pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des PME innovantes et des chercheurs.
12. Unifier la fonction de valorisation des laboratoires de tutelles différentes au sein du département valorisation du PRES, afin de faciliter les partenariats avec les entreprises et donner aux établissements la capacité à acquérir des compétences pointues par la mutualisation de leurs moyens.
13. Renforcer la collaboration entre les organismes de financement de l'innovation publics et privés (Business Angels, Matching funds) et élaborer un tableau de bords de suivi de financements dédiés à l'innovation attribués aux entreprises.

## **GOVERNANCE DU SYSTEME REGIONAL DE L'INNOVATION**

La gouvernance de la Stratégie Régionale de l'innovation fera l'objet d'une charte où seront consignés les grands principes qui la guident ainsi que l'engagement des différents partenaires régionaux pour la mettre en œuvre, la suivre et l'amender.

La gouvernance de la SRI est l'émanation d'une vision commune, élaborée par les acteurs régionaux à l'occasion d'un processus participatif. Elle repose sur l'idée qu'un large consensus entre les acteurs régionaux est la clé de son efficacité, à travers une meilleure prise en compte des besoins de tous et de l'impact global du système.

Enfin, elle ne se conçoit pas sans un processus de veille stratégique et de suivi, permettant une amélioration en continu de la Stratégie Régionale de l'Innovation, en fonction des évolutions et des résultats atteints, ce qui suppose de doter la gouvernance d'outils et d'indicateurs de suivi adaptés.

L'État et la Région ont donc opté pour une gouvernance large, dotée de compétences stratégiques et opérationnelles et pouvant mobiliser autant que de besoins des compétences plus techniques pour l'éclairer sur ses choix et approfondir ses réflexions.

### ***La gouvernance stratégique***

La gouvernance stratégique est l'instance de décision politique de l'innovation en Midi-Pyrénées. A ce titre, elle fixe les enjeux clés en région et les stratégies d'intervention en faveur de l'innovation; valide les feuilles de route des principaux acteurs en charge du soutien à l'innovation dans une logique de cohérence et complémentarité ; décide des actions à mettre en œuvre au regard de l'évaluation des résultats obtenus et enfin, commande des études et analyses spécifiques sur des sujets fonctionnels et/ou sectoriels liés à l'innovation en région.

La gouvernance stratégique s'appuiera sur un tableau de bord de l'innovation permettant de recenser les indicateurs chiffrés de suivi du plan d'action et les indicateurs généraux liés à l'innovation (Brevet, Cm, FUI, nombre de start-up...). Ces indicateurs seront à mettre en perspective par rapport aux objectifs que les acteurs régionaux se sont fixés et avec les résultats obtenus par des régions comparables en France et en Europe.

Des outils plus qualitatifs (études, enquêtes) pourraient être envisagés pour appréhender le fonctionnement général du système d'innovation, et en particulier l'organisation des acteurs sur le territoire.

Pour appuyer son pilotage, la gouvernance stratégique pourra faire appel à des experts pour mener une réflexion prospective ciblée sur différents sujets. Ces experts pourront être des membres du CRRDT, des personnalités qualifiées, des experts nationaux, etc. Ils seront mobilisés ponctuellement, par lettre de mission, pour mener des études prospectives ou organiser des colloques sur des thèmes précis. Leur rôle sera de contribuer à l'amélioration continue de la Stratégie Régionale de l'Innovation en aidant les acteurs régionaux à se projeter dans l'avenir, en approfondissant des sujets clés pour la région et en apportant leur connaissance des bonnes pratiques.

Les principaux membres pressentis de la gouvernance stratégique :

- 2 représentants du Conseil régional (le Président du conseil régional, 1 vice-président),
- 2 représentants de l'Etat (Préfet/SGAR),
- Le Président de MPI,
- Le Président du PRES,
- 1 représentant des EPIC (ONERA, CNES)\*,
- 1 représentant des EPST (INRA, INSERM, CNRS)\*,
- Le Directeur Général d'OSEO Midi-Pyrénées,
- Les trois Présidents des pôles de compétitivité,
- Toute personne invitée en fonction des thèmes développés.

*\* Les organismes concernés désignent leur représentant, une rotation (annuelle) entre les organismes est mise en place pour assurer la participation de chacun*

### ***La gouvernance opérationnelle***

La gouvernance opérationnelle a pour mission principale de mettre en œuvre la politique définie par la gouvernance stratégique. Midi-Pyrénées Innovation sera en charge de l'animation de cette gouvernance. Elle se fixe pour objectif premier de suivre et d'évaluer le déploiement des actions prévues dans le cadre de la SRI, notamment du point de vue de leurs impacts et de s'assurer de la formalisation du tableau de bord comprenant les indicateurs clés à présenter aux membres de la gouvernance stratégique.

Par ailleurs, dans la logique d'amélioration en continu du système, son rôle sera également d'identifier les risques, les manques ou encore les problèmes de mise en œuvre et de faire des propositions à la gouvernance stratégique pour y remédier, notamment en repérant des bonnes pratiques déployées en France et en Europe, en

lien avec les autres structures de gouvernance régionales.

Enfin, la troisième attribution de la gouvernance opérationnelle sera de réaliser de manière périodique des analyses plus précises sur la performance des différentes fonctions de soutien à l'innovation (financement, valorisation et transfert, détection, création,...) et sur l'innovation dans les filières prioritaires, notamment à travers l'animation de groupes de travail. L'objectif sera, à partir des points faibles recensés en région, d'animer une réflexion en intégrant un cercle élargi d'experts en région et hors région pour faire des propositions d'évolution aux membres de la gouvernance stratégique. Le processus sera le suivant: sur demande de la gouvernance stratégique, la gouvernance opérationnelle élaborera une lettre de mission précisant le cadre d'intervention et les livrables attendus et constituera, pour un temps déterminé, un groupe de travail rassemblant les acteurs particulièrement concernés par le ou les sujets à analyser. Il désignera un membre de la gouvernance opérationnelle pour animer le groupe de travail, en lien avec le responsable de l'animation de la gouvernance au sein de MPI. Lors de sessions particulières, la gouvernance opérationnelle pourra accueillir des membres extérieurs pour échanger sur les rendus du groupe de travail.

Les livrables issus des travaux de la gouvernance opérationnelle, outre le tableau de bord de l'innovation renseigné (cf. paragraphe précédent), pourront être des analyses et recommandations issues des groupes de travail thématiques, des propositions de nouvelles mesures et/ou modes d'organisation, appuyées notamment sur des benchmark ou études spécifiques.

Les principaux membres pressentis pour faire partie de la gouvernance opérationnelle sont :

- 2 représentants du Conseil Régional,
- 2 représentants de l'Etat (Chef de la Division Industrie, DRRT ... ),
- Le Directeur de MPI,
- Le Directeur de MPE,
- La Directrice générale du PRES,
- Le Directeur Général d'OSEO Midi-Pyrénées,
- 1 représentant des EPIC,
- 1 représentant des EPST\*,
- 2 personnalités qualifiées,
- Les 3 directeurs des pôles de compétitivité.

*\* les organismes concernés désignent leur représentant, une rotation (annuelle) entre les organismes est mise en place pour assurer la participation de chacun*

### **Conclusion**

La Stratégie Régionale de l'Innovation s'inscrit dans une ambition forte et partagée par les acteurs régionaux, pour faire de la région Midi-Pyrénées, un territoire dynamique, innovant, bien inséré dans son environnement européen, durablement prospère et plus équitable.

Cette stratégie régionale cherche à favoriser toute forme d'innovation (technologique, de services, sociale) afin d'aider nos entreprises à renforcer durablement leur compétitivité et à devenir plus attractives tant sur les marchés internationaux qu'auprès des futurs salariés.

Au-delà des dispositifs prescrits dans le plan d'action, la Stratégie Régionale de l'Innovation se conçoit Comme l'un des jalons forts d'une démarche en continu pour transformer durablement les mentalités et diffuser de manière pérenne une culture de l'innovation au sein de l'ensemble des acteurs du territoire.



## GLOSSAIRE

AII	Agence de l'Innovation Industrielle
ANVAR	Agence Nationale de Valorisation de la Recherche
AVAMIP	Agence de Valorisation de la Recherche en Midi-Pyrénées
BDPME	Banque de Développement des PME
CCIT	Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
CHSCT	Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail
CIFRE	Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
CIR	Crédit d'Impôt Recherche
CNES	Centre National d'Études Spatiales
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COS	Comité d'Orientation Stratégique
CRCI	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
CRITT	Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie
CRT	Centre de Ressources Technologiques
DIRD	Dépense Intérieure de Recherche et Développement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DRRT	Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie
ENAC	École Nationale de l'Aviation Civile
ENSIACET	École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques
EPCS	Établissement Public de Coopération Scientifique
EPIC	Etablissement Public Industriel et Commercial
EPST	Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique
ESAP	École d'Ingénieurs de Purpan
ESC	École Supérieure de Commerce
FAM	Fonds d'Amorçage Midi-Pyrénées
FCPI	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIST	France Innovation Scientifique et Transfert
FRI	Fonds Régional d'Innovation
FUI	Fonds Unique Interministériel
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
ICAM	Institut Catholique des Arts et Métiers
IFA	Impôt Forfaitaire Annuel
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INPT	Institut National Polytechnique de Toulouse
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRDI	Institut Régional de Développement Industriel

IRT	Institut de Recherche Technologique
ISAE	Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
ITSA	International Training for Space Applications
IUP	Institut Universitaire Professionnalis�
JEI	Jeune Entreprise Innovante
LMD	Licence-Master-Doctorat
MPE	Midi-Pyr�n�es Expansion
MPI	Midi-Pyr�n�es Innovation
OCDE	Organisation de Coop�ration et de D�veloppement Economique
ONERA	Office National d'Etudes et de Recherches A�ronautiques
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agr�e
ORDIMIP	Observatoire R�gional des D�chets Industriels en Midi-Pyr�n�es
PFIL	Plates-Formes d'Initiatives Locales
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PO	Programme Op�rationnel
PRES	P�le de Recherche et d'Enseignement Sup�rieur
PTR	Prestation Technologique R�seau
R&D	Recherche et D�veloppement
RDT	R�seau de D�veloppement Technologique
S.A.	Soci�t� Anonyme
SAIC	Service d'Activit�s Industrielles et Commerciales
SATT	Soci�t� d'Acc�l�ration du Transfert de Technologie
SHS	Sciences Humaines et Sociales
SOFARIS	Soci�t� Fran�aise d'Assurance Risque
SRDE	Sch�ma R�gional de D�veloppement �conomique
SRI	Strat�gie R�gionale de l'Innovation
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	Tr�s Petite Entreprise
TRL	Technology Readiness Level – Niveau de maturation technologique
UPS	Universit� Paul Sabatier
UT1	Universit� Toulouse 1 « Capitole »
VAE	Validation des Acquis d'Exp�rience

## EXPLICATIONS DE VOTE

### Présentées par :

Jean BERTIN	Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI)
Marielle GAUDOIS	Au nom du 1 <sup>er</sup> Collège
Patrick PRIVAT	Au nom de Force Ouvrière - 2 <sup>ème</sup> Collège
Jean-Pierre JUNG	Au nom du Groupe des Scientifiques du 3 <sup>ème</sup> Collège
Didier LASCOUMES	Au nom de la C.F.D.T. - 2 <sup>ème</sup> Collège
Jacques CAUQUIL	Au nom du 3 <sup>ème</sup> Collège
Gérard CASSAGNE	Au nom de la C.F.T.C. - 2 <sup>ème</sup> Collège



## **Intervention de Jean BERTIN**

### **Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (C.R.C.I.)**

---

Monsieur le Vice-Président du Conseil régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Messieurs les Présidents,  
Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées tient tout d'abord à saluer l'excellent travail réalisé dans le cadre de la Commission.

Nous souhaiterions, toutefois apporter un complément d'information au niveau du chapitre III dédié aux acteurs de l'innovation en rappelant que les consulaires, la CRCI et le réseau des CCI en région sont aussi des acteurs de l'innovation.

En effet, les Conseillers Industrie des CCI consacrent une grande partie de leur activité à susciter et accompagner des projets innovants dans les PME-PMI. Par leurs actions de proximité, ils contribuent, au quotidien, à alimenter les dispositifs d'accompagnement tels que les PTR (Prestations Technologiques Réseau), les contrats d'appui innovation, les appels à projets innovants, mis en place par la Région, l'État, MPI et OSÉO.

La CRCI et les CCI sont Membres du RDT, Réseau de Diffusion Technologique animé par MPI et jouent un rôle important dans la promotion de l'innovation dans les entreprises. A titre d'exemple, sur les 187 PTR (Prestations Technologiques Réseau) instruites par MPI en 2009 et au cours des 7 premiers mois de 2010, 83 ont été prescrites par les CCI et la CRCI, ce qui représente un taux de 44%.

D'autre part, en tant que membre du Réseau Entreprise Europe, la CRCI apporte son appui aux entreprises pour leur permettre d'accéder à des projets et des programmes de niveau européen.

Elle oriente, conseille et accompagne les TPE et PME-PMI pour leurs projets dans les domaines de la recherche et du développement, du transfert de technologies et de l'innovation. Comment ?

- En réalisant et diffusant la veille réglementaire et technologique européenne,
- En assurant l'information et la sensibilisation des entreprises,
- En soutenant les entreprises dans le montage de projets européens.

De plus, grâce à une action collective spécifique d'appui des PME-PMI de Midi-Pyrénées aux projets R&D européens, la CRCI a permis, entre 2008 et 2010, à 20 PME de répondre à des appels d'offre européens d'envergure.

Récemment, la CRCI s'est engagée sur le deuxième appel à propositions intitulé « Programmes de Partenariat Technologique Européen » (PPTE) de la Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGCIS), visant à favoriser l'accès des PME primo accédantes des pôles de compétitivité aux programmes européens.

Enfin, la CRCI est partenaire du projet de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués où elle participe au Comité d'Orientation Stratégique ainsi qu'à l'équipe projet pour lequel elle a mis à disposition un cadre à mi-temps.

Toutes les actions qui viennent d'être énumérées témoignent de la forte implication de notre réseau en faveur du développement des entreprises par l'innovation.

Nous les mettons en œuvre avec le souci de rester en cohérence et d'apporter une réelle complémentarité avec les dispositifs mis en place par d'autres organismes.

Nous apportons ainsi, pour partie, une réponse concrète à la proposition 2 du projet d'avis : à savoir faciliter l'accès aux dispositifs d'aides à l'innovation. L'accompagnement de proximité nous paraît être l'un des plus importants leviers permettant de stimuler des démarches d'innovation dans les entreprises.

En conclusion et espérant que ces précisions seront entendues et prises en considération, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées approuve le projet d'avis du CESER.

## **Intervention de Marielle GAUDOIS** **Au nom du 1<sup>er</sup> Collège**

---

Monsieur le Président,  
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Représentant du Préfet de Région,  
Madame, Monsieur le Conseiller,  
Madame, Monsieur,

Le Collège 1 a activement participé à l'avis qui est présenté devant cette Assemblée. C'est d'ailleurs un de nos membres, Daniel THEBAULT qui en est le rapporteur.

Les auditions nombreuses et qualitatives ont montré la diversité et l'ampleur du sujet, ainsi que toutes les formes que pouvaient prendre l'innovation.

L'innovation est soutenue par les pouvoirs publics Région, État, Union européenne et les représentants de ces institutions nous ont éclairés sur les circuits parfois tortueux à emprunter par le porteur de projets pour faire aboutir l'innovation.

Car c'est bien de cela dont il s'agit : faire bénéficier la Région Midi-Pyrénées d'une culture de l'innovation, d'une culture du progrès, pour autant que ce dernier soit orienté vers le développement de nos entreprises, des emplois qu'elles créent et vers l'ensemble de ceux qui doivent en bénéficier sans préjudice ni de leur santé, ni de l'avenir de notre planète.

Gardons-nous de schémas trop étroits et gardons en tête tout ce que l'innovation a permis en termes de bien-être et de croissance, que ce soit dans le domaine de la technologie tous secteurs confondus, de la santé, de l'agriculture, des services à l'entreprise comme des services à la personne.

Nous voyons émerger de nouveaux produits, de nouveaux secteurs et de nouveaux métiers. Nous devons veiller à porter l'innovation en lui donnant un cadre pour la réguler, pas pour la freiner.

C'est en cela parfois que le Collège 1 a dû se positionner fortement pour faire valoir que l'innovation bien conduite est au service du développement économique, qui bénéficie à tous quelque soit âge et condition.

Les acteurs de l'innovation sont la composante d'un continuum qui devrait prendre naissance dans la culture générale la plus large, en passant par l'entreprise et par la formation supérieure. Autant d'intervenants qui doivent poursuivre inlassablement leurs efforts pour mieux se connaître, mieux partager, mieux informer.

Au cours de l'élaboration de l'avis, le Collège 1 n'était pas favorable à la proposition consistant à généraliser la mise en place des commissions paritaires locales et des « comités d'établissements inter-entreprises », dont la mise en œuvre à venir, générerait pour l'entreprise une lourdeur inutile.

L'avis présenté aujourd'hui comporte des propositions auxquelles le Collège 1 a apporté sa contribution telles que :

- « regrouper et simplifier les structures existantes »,
- « faciliter l'accès à l'innovation pour les PME-PMI »,
- « la mise en place d'indicateurs régionaux »,
- « la création d'une SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologie) performante »,
- « développer une culture de l'innovation dès le plus jeune âge »,
- « participer à la gouvernance de la Stratégie Régionale de l'Innovation ».

La démonstration est faite que la région Midi-Pyrénées a les moyens de se doter d'outils d'excellence en matière d'innovation.

**Le Collège 1 votera cet avis.**

**Intervention de Patrick PRIVAT**  
**Au nom de Force Ouvrière**  
**2<sup>ème</sup> Collège**

---

Monsieur le représentant du Préfet de Région,  
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

L'innovation, formidable levier potentiel de croissance, étant au cœur des politiques économiques et de l'emploi, le CESER de Midi-Pyrénées se devait de produire un avis sur cet enjeu fort pour notre région.

Une fois n'est pas coutume, nous souhaitons souligner l'effort de synthèse et de pédagogie de ce projet d'avis. Effort de synthèse car il est plutôt rare qu'un de nos avis soit aussi concentré, et effort de pédagogie car il est important de pouvoir rendre accessible aux non initiés un texte produit par notre assemblée.

Les objectifs fixés dans l'introduction ont été respectés, à savoir établir un état des lieux des principaux acteurs de l'innovation en région, examiner la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et enfin faire des propositions pour une plus grande efficacité de l'innovation en région.

Un constat s'impose : sur les 15 000 PME/PMI recensées en Midi-Pyrénées, seule une poignée d'entre elles a utilisé le système très compliqué d'aides à l'innovation proposé par les organismes publics, il faut donc croire que l'adage « pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué » s'applique dans le processus de l'innovation. Nous approuvons par conséquent les propositions qui consistent à faciliter l'accès aux dispositifs d'aides.

L'avis souligne l'importance du crédit d'impôt recherche mais là aussi on constate un déséquilibre entre les PME/PMI et les entreprises de grande taille qui se voient attribuer la majeure partie de ce crédit d'impôt. Au demeurant, cette mesure présente selon nous un risque de désengagement de l'Etat pour qui il est plus facile de mettre en œuvre des crédits d'impôts plutôt qu'une véritable politique industrielle et de recherche publique.

Enfin au-delà des indicateurs connus de l'innovation que sont les brevets, il nous semble indispensable de mettre en place d'autres indicateurs tels que le nombre d'entreprises innovantes, le nombre d'emplois générés et bien entendu l'insertion des doctorants dans nos entreprises régionales comme le préconisait déjà un de nos précédents avis adopté en mars 2006.

Le groupe Force Ouvrière votera ce projet d'avis.



## **Intervention de Jean-Pierre JUNG** **Au nom du Groupe des Scientifiques du 3<sup>ème</sup> Collège**

---

Monsieur le Vice-Président de la Région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Chers Amis,

J'interviens ici au nom du groupe des scientifiques (monde universitaire, organismes de recherche, Union des ingénieurs de Midi - Pyrénées)

Au travers du travail que nous avons mené au sein de la commission 3 nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points qui nous paraissent souvent évidents mais qu'il faut néanmoins parfois rappeler :

La plupart des grands pays industrialisés qui s'attachent à favoriser l'innovation mettent ainsi à leur disposition un des leviers essentiels de la croissance à long terme de leur économie...

Ce point est important car nous savons tous que le niveau technologique d'un pays influence son niveau de vie et surtout sa place dans le concert des nations.

Le cœur de l'innovation technologique repose sur la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation sociale qui est aussi un facteur essentiel du pilotage dans le management des entreprises.

Nous avons donc là des ingrédients stratégiques essentiels pour une véritable indépendance nationale, ingrédients qui peuvent aider à renforcer un pays par le développement et la maîtrise des grandes filières technologiques.

Or nous savons aussi que :

Les marchés des capitaux sont souvent frileux face à l'investissement à risque dont dépend pourtant la moitié environ de la croissance économique des pays développés et que les efforts de R&D et d'innovation sont toujours les premières victimes du ralentissement économique, car en effet considérés comme pas toujours immédiatement rentables dans une évolution conjoncturelle souvent chaotique de l'économie mondiale.

Les entreprises sont donc souvent tentées de réaliser d'abord des économies sur leurs dépenses en R&D et en innovation dont la rentabilité est le plus souvent perçue comme lointaine et incertaine.

Or on a pu constater que tous les pays qui réalisent un effort sur la R&D et l'innovation ont su toujours en tirer un profit très largement supérieur à leur investissement initial.

Nous sommes donc convaincus que l'action des pouvoirs publics pour aider les entreprises à maintenir ou conquérir leur place en la matière est essentielle, primordiale, car ces pouvoirs

publics ont un rôle et un pouvoir d'incitation et de stimulation à jouer dans le domaine. Ce principe est d'ailleurs reconnu aussi bien par l'OCDE que par l'Union Européenne... Nous saluons ici les efforts déjà entrepris par le Conseil Régional en la matière et l'Etat aussi ! Les représentants du monde scientifique au sein du collège 3 ont été dès le début très favorables à cette auto saisine sur l'innovation - sujet que nous pensons comme essentiel au développement économique d'un pays et d'une région, de notre région.

Pour terminer mon intervention permettez moi d'insister sur deux points qui nous apparaissent comme vraiment essentiels:

1. Le colloque organisé par le CESER à Albi en juin 2010 : " Quel Développement pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche dans les Territoires de Midi-Pyrénées " nous a montré toute l'importance du sujet pour le développement de notre région et nous incite (nous invite) donc à poursuivre ce premier travail de synthèse et de propositions effectués au sein de la commission 3, travail qui ne peut être qu'une première étape dans la réflexion.
2. Nous voulons aussi souligner tout particulièrement l'importance de la place des pouvoirs publics dans le processus de l'innovation - par l'incitation, la stimulation de la créativité au sein de nos entreprises et de nos laboratoires.

Nous soutenons donc fortement ce rapport et notamment la première proposition qui appelle à une simplification des structures existantes en région en vue d'une meilleure lisibilité dans la Stratégie Régionale sur l'Innovation et surtout facteur d'une plus grande efficacité!

## **Intervention de Didier LASCOUMES** **Au nom de la C.F.D.T. 2<sup>ème</sup> Collège**

---

Monsieur le Vice-Président du Conseil régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,

Le projet d'avis sur l'innovation en Midi Pyrénées met en avant un constat quelque peu alarmant.

En effet, notre région a la chance de cumuler un secteur recherche reconnu nationalement avec un réseau de grosses entreprises et de PME / PMI hautement performantes dans certaines spécialités industrielles.

Cependant le déficit de lien entre cette recherche et ces entreprises fait que de nombreuses opportunités ne sont pas saisies, au détriment du développement économique, du progrès social et bien sûr de l'emploi.

On constate par exemple que nombre de brevets déposés en Midi Pyrénées ne sont pas exploités en région.

Le bilan des auditions réalisées pour cette auto saisine montre que les réussites dans les domaines de l'innovation tiennent davantage à l'investissement personnel des porteurs de projets plutôt qu'aux structures publiques créées pour les soutenir.

Pour la CFDT, l'innovation doit être un levier majeur pour créer des emplois, notamment dans les PME/PMI.

Le Conseil Régional a fait un premier pas en finançant des structures d'aides aux entreprises. Mais le système souffre de sa complexité ; il convient aujourd'hui d'en faciliter l'accès en créant les conditions d'un véritable accompagnement individualisé.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour le maintien et le développement de l'emploi en Midi Pyrénées, dans lequel le rôle du Conseil Régional est déterminant.

Ce projet d'avis aborde également la question de l'innovation sociale.

La CFDT est attachée à la négociation collective, étape préalable à une contractualisation entre salariés et Directions, pour la mise en œuvre de conditions de travail acceptées et acceptables.

Malheureusement, nous assistons aujourd'hui dans de trop nombreuses entreprises, à de vagues concertations en lieu et place de négociations collectives structurées.

Cet état de fait est très éloigné des objectifs de l'innovation sociale. Le rapport de force remplace alors le dialogue social, rendant les situations insatisfaisantes pour tous sur le long terme.

L'innovation sociale doit se traduire par des avancées concrètes dans le monde du travail. Elle doit intensifier une responsabilité sociétale conforme à un développement économique et social durable.

C'est pourquoi, en sus des forums régionaux et des commissions paritaires proposées dans le projet d'avis, la CFDT insiste pour que le Conseil Régional de Midi Pyrénées conditionne ses dispositifs d'aides techniques et financières à l'innovation par un engagement favorisant un dialogue social constructif dans l'entreprise.

Ce projet d'avis reprend la plupart des appréciations de la CFDT sur l'innovation. C'est pourquoi nous le voterons.

## **Intervention de Jacques CAUQUIL** **Au nom du 3<sup>ème</sup> Collège**

---

Monsieur le Président,  
Monsieur le Représentant de l'État,  
Monsieur le Vice-président du Conseil Régional,

Nous disons d'emblée que « l'innovation peut être un formidable levier de croissance, au cœur des politiques économiques et de l'emploi ».

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées est déjà impliqué dans les enjeux de l'innovation. Il intervient dans différentes structures et mobilise un nombre d'acteurs conséquent. Notre avis, le premier du CESER sur ce sujet, envisage notre apport sur l'efficacité des actions conduites en région et l'amélioration du résultat attendu des crédits alloués.

Des chercheurs ont démontré le parallélisme existant entre les cycles d'innovation et les cycles de croissance. C'est dire l'importance du sujet, non seulement du point de vue économique, mais également du point de vue sociétal. L'intérêt de notre avis porte tout autant sur le sens premier du mot « produire quelque chose de nouveau » que sur l'aspect universel du mot innovation qui place l'individu dans son environnement.

Prendre en compte les facteurs humains n'est-ce pas s'inscrire dans une dynamique vertueuse de l'innovation ?

Nous avons analysé les innovations de rupture, celles qui changent fondamentalement le socle d'une société (le mot société pouvant être pris au sens entreprise comme au sens organisation collective et sociale) et les innovations incrémentales qui apportent une amélioration, un mieux-être.

Toute l'innovation ne peut se résumer seulement en quantitatif, en chiffre, en pourcentage, en ratio financier. Les évolutions des besoins des individus sont des sources importantes d'innovation.

En d'autres termes, nous croyons que l'innovation technologique et l'innovation sociale sont étroitement liées afin de garantir à chacun la possibilité de vivre dans un monde éduqué et respectueux de l'environnement.

Cet avis s'adresse aux pouvoirs publics en région et tout d'abord au Conseil Régional mais également aux établissements d'enseignement supérieur, aux laboratoires de recherche, aux opérateurs spécialisés.

Nos propositions peuvent être classées en quatre grandes familles :

1. Propositions facilitant l'accès au réseau de compétence régionale à l'innovation,
2. Proposition garantissant le respect du développement durable,
3. Propositions spécifiques à l'innovation sociale,
4. Propositions spécifiques à la formation initiale et continue.

Si ces propositions sont mises en œuvre, le porteur de projets innovants verra sa démarche allégée et simplifiée. Ses capacités intellectuelles seront mobilisées sur l'essentiel de son œuvre. Dans le même temps, son projet s'inscrira dans une démarche de développement durable, intégrant le respect du citoyen.

C'est pourquoi, le 3<sup>ème</sup> collège votera cet avis.

## **Intervention de Gérard CASSAGNE** **Au nom de la C.F.T.C. 2<sup>ème</sup> Collège**

---

Monsieur le Représentant du Préfet,  
Monsieur le Représentant du Conseil Régional,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

L'innovation pour les pays européens et la France est un moteur important pour développer des emplois durables et qualifiés face à la concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre.

Si la recherche fondamentale est le moyen de faire avancer les sciences et la connaissance, la recherche opérationnelle doit rendre l'innovation concrète à condition que le transfert industriel puisse se faire dans de bonnes conditions et avec efficacité.

En Midi-Pyrénées la recherche, comme le montre le contenu de l'avis, est largement présente et répond aux critères de Lisbonne. Midi-Pyrénées est au premier rang national pour le budget recherche par rapport au PIB. On ne peut que se réjouir de ce constat même s'il existe un déséquilibre criant entre les grandes entreprises et les PME. Seules 200 PME et 90 start-up sont innovantes sur les 15 000 PME de plus de 10 salariés. C'est peu même si 75 % de l'activité des CRITT sont dévolus aux dites PME.

La SRI sera un organisme important pour la diffusion, la coordination, la valorisation de la recherche et de l'innovation.

Pour être à l'écoute des entreprises innovantes, petites ou grandes, il semble judicieux pour la CFTC que ces entreprises soient représentées, si ce n'est dans la gouvernance de la SRI, au moins dans des groupes de travail. Cela permettrait de proposer des orientations de recherche et de formation pour des innovations en dehors du champ des trois pôles de compétitivité pourvu que les organismes de recherche locaux soient adaptés à ces études.

Je citerai deux exemples :

- Les éoliennes où les pales se rapprochent du domaine aéronautique, et les générateurs sont proches des moteurs ferroviaires,
- Le photovoltaïque où les plaquettes de silicium et les onduleurs sont proches des technologies de semi-conducteurs.

Ceci permettrait de créer de nouvelles filières en Midi-Pyrénées qui contribueraient au développement industriel au cas où une filière existante serait en déclin.

Enfin, nous pensons qu'une clarification des tâches sera sans doute nécessaire entre les CRITT dépendants de la DRRT (Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie) et la SATT rattachée au PRES.

Pour le reste, **la CFTC** se retrouve dans les préconisations contenues dans l'avis et **votera donc pour**.



## **INTERVENTIONS CONCLUSIVES**



**Intervention de Jean-Louis CHAUZY**  
**Président du CESER Midi-Pyrénées**

---

Je vais donner la parole à Bernard RAYNAUD.

Je signale pour la commission 3 et son président, que le 6 octobre est sorti un rapport de l'Union Européenne sur les régions et l'innovation, revoir les principes de Lisbonne, voir dans quelles conditions les pays, les régions mettent les moyens en place pour faciliter l'innovation. Midi-Pyrénées s'est portée candidate à de nouveaux clusters bâtiments économes et Vivier bois Massif Central.

Nous sommes d'accord sur tout aujourd'hui, j'espère qu'on sera d'accord aussi pour faire cohabiter la recherche et l'innovation, ses applications, car nous sommes plutôt dans une période de diabolisation de l'innovation et du progrès.

Je passe la parole à Bernard RAYNAUD.



## **Intervention de Monsieur Bernard RAYNAUD Vice-Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées**

---

Monsieur le représentant du Préfet de Région,  
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je suis très heureux d'être ici ce matin pour écouter vos propositions et le retour de ce rapport dont je félicite Daniel THEBAULT d'être le rapporteur et je vous félicite tous de l'avoir voté à l'unanimité. C'est donc qu'il y a à la fois consensus sur les propositions et une vision partagée de ce qui existe dans cette région.

Il se trouve que votre assemblée plénière, consacrée à ce rapport entre autres, se déroule en plein moment où nos ateliers sur le futur Schéma Régional de Développement Économique a lieu dans les autres salles du Conseil Régional et cela jusqu'à la fin de la semaine, les ateliers ayant débuté hier.

Ce matin deux ateliers se tenaient notamment sur les éco-industries, on est au cœur du sujet et hier après-midi nous évoquions l'éco-conditionnalité des aides. On voit bien aujourd'hui que cette prise en compte du développement durable sous toutes ces formes est bien dans les esprits de chacun.

Je suis satisfait aussi parce que ce rapport va être, si vous le souhaitez, votre contribution en matière d'innovation à ce que l'on veut retenir pour les prochaines années en termes de priorités régionales dans ce secteur-là.

J'avais lu le rapport d'abord et j'ai bien écouté les commentaires de chacun d'entre vous, je crois qu'un mot est revenu, l'innovation est au cœur de l'action, au cœur de l'activité, au cœur des priorités, à la fois des pouvoirs publics et des entreprises également.

Lors de la présentation qui a été faite par Jean-Marc DESSAPT, puisque je n'avais pas pu être présent ce jour-là, des actions menées par le Conseil Régional en la matière, il vous est apparu clairement - et cela ressort dans le rapport - que la région Midi-Pyrénées avait fait ces dernières années, dans la période 2004 - 2010, des efforts considérables en la matière. Sachant que nous nous trouvons et nous continuons à nous trouver dans un contexte qui a beaucoup évolué pendant cette période-là.

En ne prenant que quelques exemples, la mise en place des pôles de compétitivité, la création de Midi-Pyrénées Innovation, de l'Agence régionale de l'Innovation, la montée en puissance de l'incubateur régional d'entreprises innovantes, un certain nombre de dispositifs, de mises en place d'outils qui tous allaient dans le même sens : promouvoir l'innovation.

On sait que c'est de là que viendra, ou que ne viendra pas, la compétitivité des entreprises, leur capacité à s'adapter, le fait aussi qu'elles puissent de manière plus facile être réactives et répondre aux évolutions qui existent aussi au plan social et sociétal, cela dans le monde entier. On est vraiment dans un contexte général qui est très favorable à la mise en place et au développement d'outils et de dispositifs pour accompagner cette innovation.

L'innovation dans l'entreprise, ce n'est pas toujours la priorité et je pense notamment aux PME et aux petites PME qui, parce qu'elles manquent peut-être de moyens, aussi parce qu'elles sont accaparées par les tâches quotidiennes, même si elles ont des potentialités, même si elles ont des produits, des services qui justifient ou qui justifieraient un travail autour de l'innovation, elles ne peuvent pas le faire.

C'est une question de volonté, c'est une question de culture, vous l'avez dit, je l'ai entendu tout à l'heure, c'est aussi une question de stratégie, cela signifie qu'il faut avoir des moyens. Quand on sait que 93 % des entreprises de la région Midi-Pyrénées sont des entreprises de moins de 20 salariés, on voit aussi quelles peuvent être les limites à l'action des entreprises elles-mêmes et on voit la nécessité de les accompagner le plus efficacement possible dans leurs démarches et très souvent de les solliciter pour qu'elles s'engagent véritablement dans ces démarches d'innovation.

Pour cela, vous l'avez fortement souligné, il y a de nombreux dispositifs qui peuvent être mobilisés, qui le sont mais pas suffisamment, cela a été dit aussi. Quand on fait le rapport du nombre d'entreprises de la région avec celles qui utilisent les outils, on voit bien qu'il est relativement faible.

Ceci étant, il faut tempérer parce que ce ne sont pas les 15 000 entreprises qui sont évoquées dans votre rapport qui sont susceptibles d'obtenir des aides publiques. Nous savons que ce sont les entreprises industrielles de production, les entreprises artisanales de production, les entreprises de service aux entreprises, mais qu'il y a une grande part des entreprises de la région qui n'ont pas accès aux aides publiques, et cela pose question d'ailleurs et on ne peut pas les retrouver dans les statistiques qui existent aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais dire sur le plan général, la nécessité absolue d'innover pour rester compétitif, pour rester dans le jeu, mais en même temps la nécessité de faire connaître les dispositifs qui existent déjà. C'est une vraie question que l'on retrouve dans vos propositions. Ces dispositifs de soutien pour beaucoup correspondent bien aux besoins des entreprises, encore faut-il qu'elles les connaissent, qu'elles se les approprient, et ce n'est pas toujours le cas.

Je rejoins Jean BERTIN qui évoquait le rôle de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Commerce et d'Industrie ; pour nous qui mettons en place ces dispositifs, il est bien clair qu'ils ne peuvent être relayés que si nos partenaires le font.

Là il y a un vrai travail qui a été largement engagé, qui doit se poursuivre et se développer. Ce travail, ce sont les consulaires qui doivent le faire, mais également les pôles de compétitivité, les organisations professionnelles, tout le monde doit vraiment être mobilisé pour dire « ici il y a des accompagnements possibles ; utilisez-les ».

Pour les utiliser, il faut qu'ils soient le plus simple possible, le mieux adaptés.

J'en arrive à vos propositions que je vais reprendre pour certaines d'entre elles, sachant qu'elles vont être mises à la concertation. C'est tout à fait intéressant.

J'ai entendu l'unanimité qui se faisait autour de la première proposition, c'est-à-dire la fusion des agences régionales, le rapprochement de certains outils, je pense à l'incubateur régional d'entreprises innovantes.

Nous sommes tous attachés à cela, je voudrais d'abord vous rassurer en vous disant que ces organismes, ces dispositifs, ces outils, travaillent ensemble déjà. Il ne faut pas croire qu'ils sont cloisonnés au point de s'ignorer les uns les autres. En tout cas pour les trois qui ressortent comme exemples dans votre rapport, ils sont déjà en relation entre eux et de la manière la plus forte possible.

Cela dit, il ne faut pas oublier le contexte dans lequel nous nous trouvons et en matière d'innovation je rappelais tout à l'heure les périodes que l'on vient de vivre ; en 2004 Midi-Pyrénées Innovation n'existait pas, mais les structures chargées de promouvoir l'innovation dans notre région étaient nombreuses et certes elles faisaient toutes un bon travail, mais de manière quelque peu éparpillée.

Nous venons de passer une période où il s'est agi d'abord de rassembler les structures qui elles-mêmes concourraient à l'innovation pour donner une ambition supplémentaire, une dimension supplémentaire à ce que nous voulions pour les entreprises de notre région. Cela a été fait avec la création de Midi-Pyrénées Innovation, il y avait trois structures précédemment qui existaient, c'est assez rare dans une région de supprimer trois structures pour n'en retrouver qu'une. En principe on les ajoute, là on a fait le contraire, ce qui est plutôt une bonne chose. Miditech, l'ADERMIP et le réseau 3RT, des structures qui étaient composées d'acteurs très différents aussi et que l'on retrouve tous aujourd'hui à l'intérieur de Midi-Pyrénées Innovation.

Pour ce qui concerne le rapprochement avec Midi-Pyrénées Expansion, il faut aller dans ce sens-là, mais il faut aussi prendre le temps et il faut prendre le temps parce que les missions des uns et des autres ne sont tout de même pas de même nature. Il faudra bien fixer ce qui est du ressort d'une agence éventuellement unique de l'Innovation, de l'accueil d'investisseurs étrangers, de la promotion de nos territoires.

Il faut bien vous dire, il faut rester sérieux sur ce plan-là, que même dans un regroupement d'agences, à l'intérieur de l'agence regroupée, il y aura de toute façon des secteurs qui seront très différents et qu'il faudra bien gérer de manière spécifique.

Sur les dispositifs d'aide à l'innovation, sur les trois sujets que vous évoquez à ce niveau, l'élaboration des demandes d'aides, la recherche de compétences, la mise en place de soutien pour aller vers les outils et en bénéficier, en matière d'innovation c'est bien Midi-Pyrénées Innovation qui est chargée de cela. Il faut encore que les acteurs s'approprient cette structure, mais c'est elle qui a pour mission très claire de permettre une sensibilisation des entreprises à l'innovation, de rapprocher les acteurs de l'innovation qui sont utiles à l'entreprise pour qu'elle puisse travailler efficacement et faire en sorte ensuite que l'entrepreneur, le porteur de projet, ait une entrée unique en tout cas au début de sa démarche pour mobiliser tous ceux qui peuvent l'accompagner le plus efficacement possible.

Je vais passer sur d'autres propositions qui seront reprises et que nous analyserons dans le cadre de la concertation qui s'est engagée.

Je voudrais dire deux mots sur l'innovation et le développement durable ; là, nous sommes dans l'émergence d'une démarche organisée pour aborder cette question du développement durable et de l'innovation. J'adhère complètement à ce qui figure dans le rapport sur la vision de l'innovation par rapport au développement durable. C'est essentiel, il ne faut pas que l'innovation s'oppose aux trois principes du développement durable, on doit le retrouver dans les types d'accompagnement que l'on peut faire, il ne faut pas se trouver en contradiction flagrante avec cela.

Par contre, il faut une clarification dans la mesure où il y a deux approches sur le développement durable et l'innovation.

C'est d'une part ce qui concerne la création de produits, de services innovants dans le cadre du développement durable qui peuvent contribuer à promouvoir le développement durable, ce sont des produits nouveaux, des services nouveaux, des systèmes nouveaux à mettre en place, c'est la première approche. Il faut donner une valeur ajoutée aux aides et aux accompagnements qui vont dans ce sens-là.

La deuxième approche est l'organisation même de l'entreprise et en matière d'innovation sociétale, en matière d'organisation, de management, c'est la prise en compte par l'entreprise de ce concept de développement durable pour en faire le trait d'union permanent de leur activité. Il faut aborder ces deux questions de manière différente.

Sur l'incubateur et la SATT (Société d'Accélération des Transferts de Technologies), notre position est de dire qu'effectivement il faut développer de manière harmonieuse cette chaîne qui va de la détection dans les laboratoires de porteurs de projets pour faire que les idées puissent, de manière organisée et bien accompagnée, se transformer en entreprise et accéder ensuite à un marché.

Sur ce plan-là, nous sommes en accord complet sur le concept de SATT à l'intérieur de laquelle on doit retrouver tous les acteurs qui sont concernés par cette chaîne.

Le problème que nous avons aujourd'hui et cela a été souligné dans le rapport, c'est que le statut que l'on nous propose est un statut totalement inadapté aux objectifs que l'on recherche ; des comités techniques se déroulent en même temps que nos réunions, je ne sais pas ce qui a pu évoluer dans nos relations avec le ministère sur ce plan-là, mais il n'empêche que ce que l'on nous propose est totalement inadapté.

Il faudra trouver les complémentarités permettant de ne pas briser cette chaîne, sachant qu'ici en Midi-Pyrénées le travail de l'incubateur avec l'ensemble des partenaires a été cité comme un travail exemplaire. Il nous faut donc le poursuivre, mais en développant l'amont de l'incubateur, c'est-à-dire tout ce qui touche à la détection et la valorisation des projets qui ont vocation à devenir des entreprises. Nous sommes vraiment prêts à entrer dans ce schéma-là, mais il faut trouver les complémentarités nécessaires et les traduire ensuite par un système à mettre en place au travers de conventions qui devront de toute façon régler notre participation à cette démarche.

Vous avez évoqué l'essaimage, je le dis en deux mots, ce n'est pas une culture très répandue en Midi-Pyrénées. Il faut continuer à le promouvoir, l'incubateur a déjà fait quelques tentatives avec succès parfois, mais l'essaimage est encore quelque chose qui doit pouvoir progresser dans cette région. Il ne faut pas confondre sous le terme essaimage ce qui peut être

externalisation de domaines non stratégiques pour une entreprise, mais par contre le soutien d'une entreprise, d'un grand groupe à certaines personnes pour qu'elles puissent créer leur entreprise avec un soutien provisoire de la part de ceux qui l'accompagnent au départ.

Vous avez évoqué les questions liées à l'enseignement supérieur, je n'y reviendrai pas parce que nous sommes acteurs, en termes de mise à disposition de moyens. Mais sur la pédagogie, tout ce qui recouvre les actions à mener pour promouvoir de manière systématique l'innovation et en faire un sujet favorable à l'entrepreneuriat, tout cela ne dépend pas que de nous.

Enfin parce que je ne veux pas être trop long, d'autant qu'on aura à reparler de tout cela dans le cadre de notre concertation, vous avez aussi évoqué la Stratégie Régionale de l'Innovation ; c'est, je crois, un pas important qui a été franchi au mois de juillet en mettant en place avec l'État cette Stratégie Régionale de l'Innovation. Elle va permettre, on le voit déjà au travers des deux premières lettres de mission qui ont été mises en œuvre, de faciliter ces relations qui doivent aussi beaucoup se développer au travers des pôles de compétitivité c'est déjà fait, mais aussi ailleurs autour de ce travail collaboratif qui doit devenir une sorte de règle parce que l'on sait bien aujourd'hui que seule, une PME ne peut pas avoir les résultats qui seraient des résultats utiles pour le développement de l'innovation en région.

À propos de la SRI, vous avez évoqué le souhait de voir le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional y participer, j'en ai parlé au Président en fin de semaine dernière, le principe paraît acquis.

**Monsieur le Président CHAUZY,**  
Il ne reste plus qu'à l'écrire.

**Monsieur Bernard RAYNAUD,**  
Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui de manière rapide, ce rapport tombe très bien, il s'intègre parfaitement à la démarche de concertation que nous venons d'engager.

Je vous remercie de votre attention.



**Intervention de Monsieur Bastien BELEY**  
**Au nom de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la**  
**Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)**

---

Monsieur le Vice-président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier de l'invitation que vous avez faite à Monsieur le Préfet, qui regrette de ne pouvoir être présent aujourd'hui.

Je voudrais souligner la qualité de l'avis que vous m'avez donné l'occasion de connaître aujourd'hui, qualité par son exhaustivité, mais aussi par sa synthèse. Je crois que cela a été rapporté par un des membres de la commission ; c'est assez difficile d'avoir une vision synthétique des choses. Il y a un axe que vous avez à juste titre bien évoqué qui est la simplification d'une manière générale, la lisibilité des dispositifs d'aide en particulier pour nos entreprises.

L'État est un acteur du soutien à l'innovation en particulier avec la politique des pôles de compétitivité mise en place depuis 2005 et les financements du fonds unique interministériel qui sont la clé des appels à projets. L'innovation aujourd'hui, vous l'avez souligné dans l'avis, prend des dimensions qui complètent la simple innovation technologique, c'est l'innovation commerciale, l'innovation sociale, l'innovation environnementale et aussi l'innovation technologique.

L'action de l'État évolue aussi dans ce sens puisque l'État modifie ses structures déconcentrées en particulier, nous avons connu en 2010 la constitution de la DIRECCTE, direction à laquelle j'appartiens, dont le but est de regrouper les acteurs du soutien au développement industriel, notamment à travers le soutien à l'innovation et à l'export, et aussi les acteurs du monde du travail et du monde de l'emploi et de la formation professionnelle pour intégrer ces deux enjeux.

Vous l'avez souligné, c'est l'investissement d'aujourd'hui qui fera l'innovation de demain et la compétitivité de nos entreprises et donc de nos emplois ; l'État est présent aussi sur ce point en partenariat avec les régions, en particulier à travers la mise en place de la politique des investissements d'avenir. Je le rappelle ce sont 35 milliards d'euros d'investissements qui sont réservés pour des projets d'excellence sur les thématiques de la recherche, de l'enseignement supérieur, de l'industrie, du numérique et aussi du développement durable sur lesquels les acteurs régionaux de l'État travaillent déjà en partenariat avec la Région et continueront à le faire.

Le partenariat pour terminer me semble très important, on en a eu un exemple, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, très bénéfique dans le cas de la SRI, ou la DIRECCTE a été très active.

Il y en a d'autres depuis 2009, la mise en place d'une plate-forme d'orientation financière à laquelle la Région participe, le réseau consulaire et l'ensemble des acteurs de l'innovation, tels OSEO et la Caisse des Dépôts. C'est une plate-forme qui travaille dans le mode partenarial de manière très simple, qui permet d'orienter l'ensemble des entreprises qui ont des problématiques de financement, de croissance, de transition économique, d'innovation, vers la solution qui correspond le mieux.

Je reconnais tout l'intérêt de la proposition sur le thème de la simplification et sur le travail en partenariat pour l'accès de nos entreprises aux dispositifs d'innovation. Je vous remercie Monsieur le Président.

**Monsieur Jean-Louis CHAUZY**

Le suivi des avis adoptés :

Les sorties sans qualification fera l'objet de deux réunions de travail, une avec le Recteur de l'Académie, la seconde avec la Région et les vice-présidences concernées.

Le second avis fera également l'objet de réunion pour voir comment nos préconisations peuvent être déclinées au niveau régional.

Sur le troisième le chantier est ouvert à la Région. Il appartiendra à Hervé OSSARD et Daniel THEBAULT de défendre nos idées votées à l'unanimité ce matin, ainsi qu'avec la DIRECCTE en Région, le Préfet de Région, mais ce n'est pas le plus difficile.

Merci pour votre assiduité et la qualité de l'investissement.

## **REVUE DE PRESSE**

## Le Conseil économique et social régional préconise la fusion entre MPE et MPI

Le 21.10.2010 - [ObjectifNews.com](http://ObjectifNews.com)



L'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) s'est déroulée mercredi 20 octobre. Un projet d'avis sur l'innovation en Midi-Pyrénées a été présenté, marqué notamment par la fusion souhaitée entre l'Agence de développement de la Région (MPE) et l'Agence régionale de l'innovation (MPI). Par ailleurs, le président du CESER Jean-Louis Chauzy s'est une nouvelle fois inquiété pour l'avenir de Continental et des travaux publics en Midi-Pyrénées.

Les 113 conseillers du Conseil économique, social et environnemental régional se sont donc réunis pour l'assemblée plénière de l'institution. Si plusieurs projets d'avis ont été présentés comme celui rapporté par Pierre Requier sur « les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées » ou par Marie-Laurence Bertrand sur « la biodiversité et conséquences du changement climatique », c'est bien l'innovation qui a occupé tous les esprits.

Logique puisque que la Commission européenne et la France ont demandé à chaque région, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne définissant 2009 comme « année européenne de la créativité et de l'innovation », d'établir une Stratégie régionale de l'innovation (SRI) assortie d'un plan d'actions. « L'innovation est un moteur essentiel de la croissance économique, a déclaré Jean-Louis Chauzy, le président du CESER, lors de son discours inaugural. La créativité est l'une des principales clés de réussite dans une économie mondialisée. »

À l'heure où la gouvernance et le plan d'actions de la SRI se mettent en place, le CESER veut peser de tout son poids en faisant des propositions pour « une plus grande efficacité de l'innovation en région » dicit Jean-Louis Chauzy. Au menu de ses suggestions, figure en bonne place la création d'une Agence régionale de l'innovation et du développement durable, née de la fusion entre Midi-Pyrénées Expansion et Midi-Pyrénées Innovation.

« L'idée est que les chefs d'entreprise sachent qu'il n'y a qu'une porte d'entrée », résume Daniel Thebault, le rapporteur du projet d'avis sur l'innovation. « Travailler sous le même toit n'est pas suffisant, ajoute Jean-Louis Chauzy. Pour gagner en efficacité et rationaliser les moyens, il faut fusionner ces deux agences en y associant l'Incubateur. » Une recommandation à laquelle Bernard Raynaud, vice-président du Conseil régional en charge des affaires économiques, prête une oreille attentive sans pour autant y souscrire complètement. « La Région a fourni des efforts considérables entre 2004 et 2010 pour favoriser l'innovation en fusionnant Miditech, l'Adermip et 3RT pour donner naissance à l'Agence régionale de l'innovation, rappelle-t-il. L'objectif désormais est de faire connaître MPI car c'est elle qui a vocation à rapprocher les acteurs de l'innovation. Je précise, en outre, que les missions de MPE ne sont pas tout à fait de la même nature. Il convient donc de prendre le temps avant d'envisager une fusion. »

Concernant le souhait formulé par le CESER d'être associé à la gouvernance de la Stratégie régionale de l'innovation (SRI), Bernard Raynaud s'est, en revanche, montré nettement plus optimiste : « J'en ai parlé au président Malvy la semaine précédente et le principe est acté, a-t-il déclaré. Il ne reste plus qu'à signer. »

Le Conseil économique et social régional est une assemblée composée de 113 membres issus des secteurs socio-professionnels les plus représentatifs de la Région Midi-Pyrénées répartis en quatre collèges : entreprises et activités professionnelles non salariées (38 membres) ; syndicats de salariés (38 membres) ; vie collective (32 membres) et personnalités qualifiées (5 membres). Il est, auprès du Conseil régional et de son président, une assemblée consultative.

### Jean Couderc

En photo : Jean-Louis Chauzy, président du Conseil économique, social et environnemental régional (© Rémi Benoit)

## **CESER**

Pour une fusion entre MPE et MPI

A l'occasion de son assemblée plénière, et dans le cadre d'un avis sur l'Innovation en Midi-Pyrénées, le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Midi-Pyrénées préconise la création d'une Agence Régionale de l'Innovation et du Développement durable, en fusionnant MPE (Midi-Pyrénées Expansion) et MPI (Midi-Pyrénées Innovation) et en y associant l'Incubateur Midi-Pyrénées.

Ce projet s'inscrit dans une liste de 17 propositions faites par le CESER, au titre de sa réflexion sur la mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI).

Le CESER, qui demande à être associé à la gouvernance de la Stratégie Régionale de l'Innovation, préconise également un renforcement de l'Incubateur Midi-Pyrénées, avec notamment un suivi dans la phase de post incubation, la création d'un Fonds d'Amorçage ambitieux et soutient le projet d'une SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) régionale performante.

Autre suggestion en direction de la Région : le CESER propose que le Conseil Régional prenne l'initiative de rencontres et de forums régionaux sur l'innovation sociale et de rencontres professionnelles annuelles ou bi annuelles consacrées à l'innovation entre porteurs d'idées et chefs d'entreprises.